

PN-ABR-073
87081

**Actes de l'atelier de formation sur
l'analyse des aspects institutionnels
dans le cadre d'une gestion décentralisée
des ressources naturelles
Douentza, du 1 au 5 mars 1993**

Document rédigé par:

Cheibane Coulibaly
Yacouba Dem
Hamidou Magassa
David Miller
Jamie Thomson

**Decentralization: Finance and
Management Project**

Sous l'égide de l'Agence des Etats-Unis
pour le Développement International

Gestion du projet:

Associates in Rural Development, Inc.

En collaboration avec:

Near East Foundation, Douentza

CONTENTS

INTRODUCTION	1
Raisons politiques	2
Raisons juridiques	2
Raisons écologiques et économiques	2
TIBOUKI	5
Site	5
Elevage	5
Agriculture	5
Forêt	6
BATOUMA	8
Historique	8
Ressources	8
Commercialisation	8
Institutions	9
Constat	9
Outils méthodologiques	9
POUTI	10
N'DOUNKOYE	11
Présentation	11
Organisation sociale	11
Analyses selon le schéma	11
AMBA ET KONIMBA KOIRA	13
Amba	13
Konimba Koïra	13
Evolution du système de gestion	13
Nouvelle situation	14
Autre point conflictuel	14

WORI	15
Caractéristiques de la communauté	15
Ressources naturelles	15
Disponibilités	15
Equipement	16
Gestion des ressources	16
Accès aux ressources	16
Consommation	16
Décision	16
Problèmes de gestion des ressources naturelles	17
Décentralisation	18
Conception	18
Institutions appropriées	18
Compétences appropriées	19
Rôle des femmes	19
Institution d'aménagement et de mise en valeur des ressources naturelles	20
Financement	20
Propositions pour la décentralisation	20
Critiques de la méthodologie	21
 ETUDE DE CAS DE AMBA	 22
Introduction	22
Attributs de la communauté	22
Amba	22
Konimba Koïra	22
Attributs des biens	23
Attributs des institutions de gestion des ressources locales	24
Conclusions	25
 ETUDE DE CAS DE WORİ	 27
Introduction	27
Attributs de la communauté	27
Attributs des biens	27
Accès aux ressources	28
Consommation	28
Attributs des institutions de gestion des ressources naturelles	28
Perspectives de la décentralisation	29
Conclusions	30

ETUDE DE CAS DE TIBOUKI	31
Introduction	31
La ressource : le cas de Tibouki dans la forêt de Boré	31
Ressources forestières comme biens économiques	33
Attributs de la communauté	33
Attributs des règles et institutions à Tibouki	35
La constitution de Tibouki	35
Règles pour la prise de décision collective	37
Règles opérationnelles réglementant l'usage de la forêt	38
Règles opérationnelles positives	39
Règles opérationnelles de procédure et de résolution des disputes	41
Stratégies des usagers des ressources et leurs interactions avec les contrôleurs	42
Résultats : le besoin de limiter l'accès	43
Analyse politique	45
Conclusions	46

INTRODUCTION

La dégradation des ressources naturelles dans les pays du Sahel est un fait qui interpelle aujourd'hui tous les acteurs du développement.

Bien que s'expliquant par des phénomènes climatiques et écologiques, il apparaît à l'heure actuelle que ces facteurs indépendants de la volonté humaine ne sont pas les seuls raisons justificatives.

Il est donc question d'en rechercher les causes dans les systèmes de "gouvernance" et de gestion des ressources naturelles et aussi dans les modes d'acquisition des terres et le degré d'implication des populations concernées dans ces activités.

Au Mali, l'échec de la politique de gestion rationnelle des ressources naturelles est beaucoup plus imputable à l'Etat qu'aux populations.

Héritier d'un système colonial doté d'un appareil administratif très centralisé, l'Etat malien n'a su établir qu'une relation d'administrateur à administré engendrant ainsi une rupture entre lui et la société civile. Le climat de défiance et duplicité qui en a résulté caractérise aujourd'hui le sentiment de rejet par la société civile de tout ce qui provient de l'Etat.

Autrement dit, force est de constater que "l'attitude paternaliste de l'Etat et de son administration qui repoussait sans cesse toute idée de transfert véritable aux populations de la prise en charge de leurs propres affaires a donné comme résultats : une méfiance de celle-ci à l'égard des services publics et un manque de confiance en leur capacité à résoudre leurs problèmes" (Ousmane Sy, Chef de la mission décentralisation au Mali, rencontre administration/ONG à Mopti, mai 1993).

Ainsi, l'implication des populations dans la gestion des ressources naturelles et du foncier est devenu une préoccupation majeure de toutes les parties prenantes au développement économique. La mise en oeuvre de cette implication a donné lieu à de nombreuses réflexions et études sur ses aspects institutionnels, techniques et fonciers.

Le fait auquel on assiste aujourd'hui et qui prend de l'ampleur est que les aspirations à la décentralisation (condition d'implication des populations) de la gestion des affaires publiques n'attendent plus le cadre institutionnel et réglementaire nécessaire pour se concrétiser sur le terrain. C'est le cas avec les ONG telles que SOS-SAHEL à Bankass, CARE à Koro, AFRICARE à Saraféré, UICN à Youwarou, NEF à Douentza, etc...

Les raisons qui justifient cette option, adoptée depuis avant mars 1991 (chute de la Deuxième République), sont nombreuses et variées mais elles sont surtout politiques, juridiques, écologiques et économiques.

Les raisons politiques

La centralisation s'est avérée un échec et malgré les raisons évoquées en faveur du renforcement de l'unité nationale et de la mobilisation des surplus économiques, l'Etat malien n'a pas réussi à conquérir l'adhésion et l'engagement de la société civile.

Les raisons juridiques

Le droit étatique est inadéquat, répressif et même inapplicable. Bien qu'il ait été question de décentralisation avant l'ordonnance 77-44 CMLN du 12 juillet 1977, aucun texte ne définit le cadre opérationnel juridique correspondant à l'esprit de décentralisation. La nouvelle loi sur la libre administration des collectivités territoriales évoque le transfert de pouvoir dans le cadre de communes rurales mais aucun décret d'application ne définit ce qu'est une commune rurale ni quelles sont ses domaines de compétence.

Les raisons écologiques et économiques

Il s'agit de la dégradation des ressources naturelles aggravée par la marginalisation des collectivités locales qui n'ont aucun pouvoir juridique autonome sur la gestion de leur terroir.

C'est dans cet imbroglio de problèmes et de contraintes que les ONG tentent d'appuyer au mieux le processus en utilisant différentes approches et méthodologies. Or, force est de constater qu'il n'est pas évident que les collectivités locales possèdent toutes les compétences techniques nécessaires à la gestion efficace de leurs ressources naturelles. L'analphabétisme, le faible niveau de maîtrise de la gestion financière et le manque de connaissances techniques sont autant de critères qui entravent cette approche à la base.

Par ailleurs, il n'est pas non plus évident que les ONG qui se veulent pionniers dans ce processus de changement soient suffisamment outillées pour un bon diagnostic afin d'entreprendre des actions dans le sens de la mise en oeuvre du processus de décentralisation.

- Quelles techniques faut-il utiliser pour diagnostiquer le vrai problème ?
- Comment créer un cadre propice au dialogue fécond entre les populations et leurs partenaires au développement ?
- Quelle méthode d'approche est-elle appropriée pour une implication réelle des collectivités concernées?

Ce sont là autant de questions-reflexions qui méritent une attention particulière. La mise en place d'une véritable politique de formation dans les deux sens en serait la première réponse. Au niveau des ONG, il y a lieu de se doter d'outils permettant de comprendre la dynamique villageoise et d'agir en conséquence. Pour ce qui est des collectivités locales, il convient de

situer leur motivation profonde en vue d'obtenir leur engagement pour la résolution des multiples problèmes de l'heure.

C'est dans ce contexte que la NEF (Near East Foundation), en collaboration avec l'équipe d'ARD (Associates in Rural Development), a organisé avec l'appui financier de l'USAID (United States Agency for International Development), ce programme de formation des ONG intervenant principalement en 5ème région sur le thème de l'analyse des aspects institutionnels en matière de gestion décentralisée des ressources naturelles.

Les présents actes reprennent les activités menées au cours du dit atelier tenu à Douentza du 1 au 5 mars 1993.

Le présent rapport contient deux sortes de documentation. La première section est formée d'une série de rapports de groupes rédigés par des équipes interdisciplinaires composées de membres de l'atelier. Chaque équipe s'est vu assigner un thème et a passé deux jours dans un village, à faire l'apprentissage de l'emploi du schéma d'analyse et développement institutionnel (ADI) dans le but de rassembler l'information sur ce thème. Deux autres jours ont été consacrés à assimiler, analyser et formuler l'information, et à évaluer l'utilité du schéma pour ce genre d'activité de recherche appliquée.

La seconde section du rapport contient des cas dont la description a été plus poussée, donnant d'après trois des études de villages des exemples du genre de résultats qu'il est possible de produire, par une utilisation cohérente du schéma ADI pour l'étude des attributs des ressources naturelles, des attributs des communautés, et des attributs des systèmes de règles. Chacune de ces catégories crée des stimulants affectant le comportement humain. Certains de ces attributs encouragent un usage des ressources dans un régime de rendement continu, tandis que d'autres, au contraire, précipitent leur destruction.

Une fois que l'on dispose de cette information, il devient possible de diagnostiquer avec plus de précision les causes des problèmes confrontant la communauté, lorsqu'elle essaie de régir et de gérer des ressources naturelles renouvelables. Le processus de ce diagnostic oblige à remonter la filière, en procédant des problèmes des ressources, à travers les stratégies poursuivies par différents individus et groupes dans leurs efforts pour obtenir ces ressources, jusqu'aux trois catégories d'attributs : ceux des ressources, des communautés et des règles.

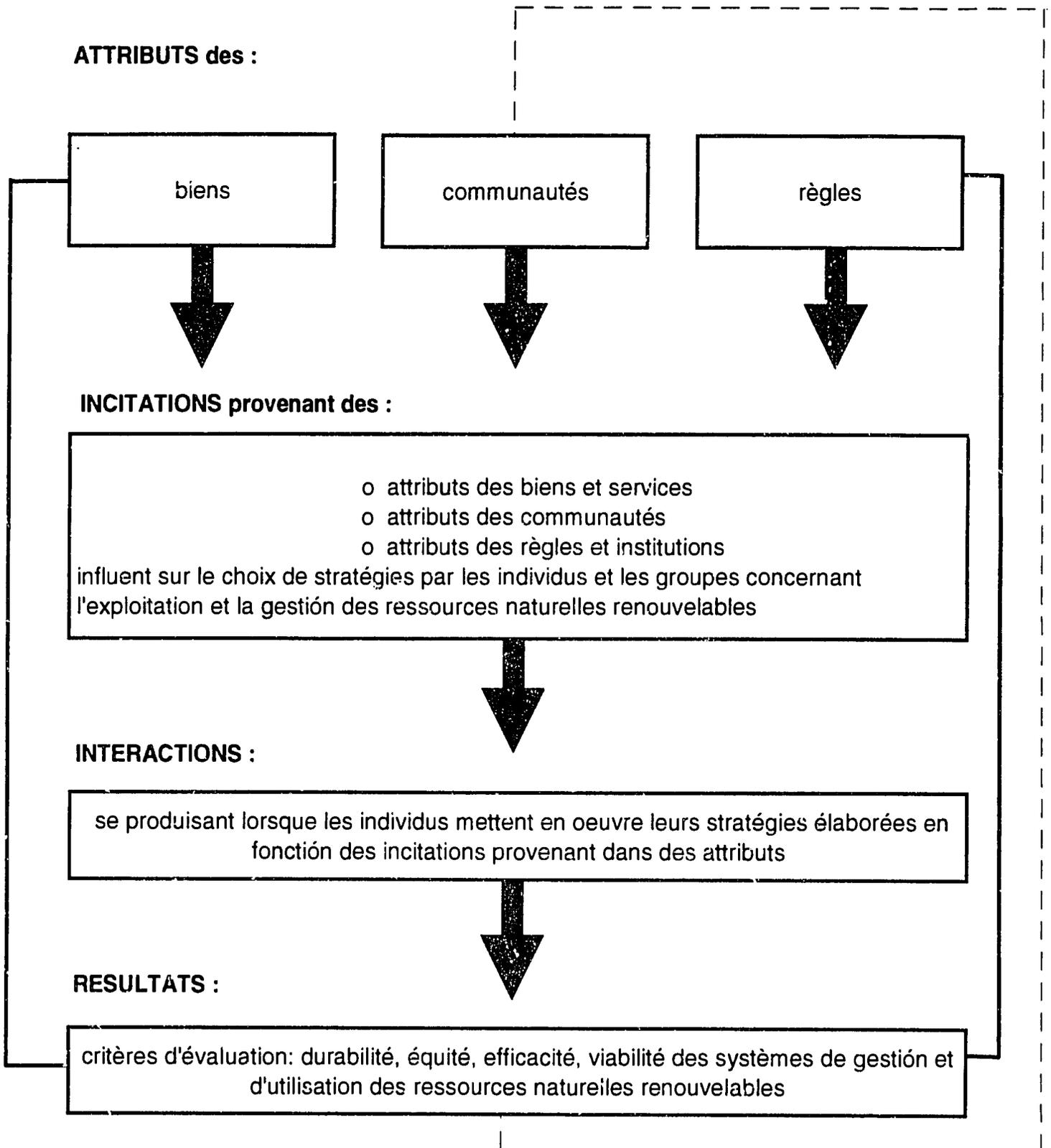
Ce diagnostic ayant été mis au point, il devient possible d'identifier les possibilités qui sont offertes pour changer les stimulants déterminant le comportement. Souvent, la manière de procéder la plus facile est de modifier le système de règles. Tout en ne nourrissant aucune illusion que changer les règles d'usage soit une opération facile, cette approche indique au moins les points où des interventions pourraient réussir, et ceux où elles sont probablement vouées à l'échec, en raison de certaines caractéristiques, soit des ressources en question, soit des communautés considérées, soit des systèmes de règles applicables, au niveau local ou supra-local.

Les deux figures qui suivent ont pour but d'illustrer des éléments importants du schéma d'analyse et développement institutionnel (ADI).

Le Tableau 1 : "Schéma d'analyse et développement institutionnel" représente par un graphique les quatre éléments principaux du schéma ADI. Le premier est formé par les trois sources de stimulants, c'est-à-dire (1) les attributs des ressources renouvelables en tant que biens économiques, (2) les attributs des communautés et (3) les attributs des systèmes de règles. En second viennent les stratégies que les individus et les groupes adoptent à la lumière de ces trois jeux de stimulants, lorsqu'ils essaient d'obtenir les ressources qu'ils désirent ou dont ils ont besoin. On trouve troisièmement les interactions qui se produisent quand les stratégies sont mises en action. Enfin viennent les résultats que ces interactions ont pour la ressource en question, dans le cadre d'une évaluation comportant plusieurs critères.

Le Tableau 2 : "Attributs des ressources en tant que biens économiques" décrit une manière de classer les ressources renouvelables; elles sont divisées en quatre catégories grossières : publiques, privées, d'usage commun et à péage. Les ressources sont classées selon deux critères : la facilité ou la difficulté de contrôler l'accès des usagers éventuels aux ressources, et la question de savoir si les ressources sont consommées conjointement d'une manière non compétitive ou séparément, d'une manière qui peut être compétitive.

1. Cadre analytique pour diagnostiquer les problèmes de gestion politique et technique des ressources naturelles renouvelables



Ha

2. Schéma d'analyse des attributs des biens et services

FACILITES DE CONTROLE
DE L'ACCES AUX RESSOURCES

	plus faisable	moins faisable
plus divisible, séparable, compétitif	<i>biens privés</i>	<i>biens à péage</i>
FORMES DE LA CONSOMMATION		
plus indivisible	<i>biens d'accès libre</i>	
conjointe	<i>biens d'usage commun</i>	<i>biens publics</i>
non-compétitive	<i>biens communs (en propriété commune)</i>	

TIBOUKI

(sous groupe Forêt)

Site

Tibouki est situé sur la falaise et comprend deux quartiers. Le quartier originaire est localisé sur la colline et le second qui en est issu est placé sur le flanc. Exclusivement dogon, sa population est supérieure à 300 habitants. L'activité principale est l'agriculture tandis que l'élevage et l'exploitation du bois en forêt sont peu pratiqués. Les champs de culture se trouvent au sud du village que certains paysans quittent pendant l'hivernage pour des hameaux de culture. Le reste du terroir est constitué par les forêts qu'ils utilisent pour l'exploitation du bois et des pâturages. Le village a deux puits: un traditionnel et un moderne, celui-ci réalisé par l'Association Française des Volontaires du Progrès (AFVP). Le manque d'eau en quantité suffisante empêche le village de pratiquer le maraîchage.

Elevage

Tibouki ne possède pas un cheptel important. Celui-ci est constitué de caprins qui pâturent en forêt et de quelques bovins comme animaux domestiques. Il dispose de deux grandes pistes de transhumance, l'une vient de Amba et l'autre de Bima. Ces pistes ont été matérialisées et élargies; souvent, les tracés ont été modifiés pour éviter les champs. Cet aménagement semble satisfaire les transhumants.

Agriculture

La population cultive du mil, du sorgho et un peu de riz de décrue. Depuis 20 ans, les récoltes ne suffisent plus à couvrir le besoin céréalier et cela, malgré le fait qu'ils disposent de terres arables et de charrues. La tendance actuelle est d'étendre les cultures mais leur effort est réduit par le manque de force de travail, le déficit pluviométrique et les insectes nuisibles. Les sautereaux ont causé beaucoup de dégâts aux cultures.

Pour combler le déficit céréalier, plusieurs stratégies sont mises en oeuvre par les habitants de Tibouki: la banque de céréales pour l'achat de vivres à Douentza; les jeunes partent dans le bourgou pour la récolte du riz qu'ils ramènent en partie au village; certains vont dans les champs de canne à sucre à Dougabougou pour servir de main d'oeuvre; le revenu de l'exploitation forestière permet de sécuriser la production céréalière. L'année dernière, ces revenus ont permis d'acheter des insecticides pour lutter contre l'invasion des sautereaux. Ce problème est si crucial qu'ils sont parfois obligés de s'adonner à la cueillette des fruits du *bossia* et des feuilles de *baobab* pour satisfaire les problèmes alimentaires pendant la période de soudure. Leur production champêtre se limite à l'autoconsommation. Ils connaissent ces problèmes depuis 20 ans et c'est à partir de ce moment qu'ils ont compris la valeur marchande du bois en forêt. Leurs moyens de production sont la charrue, la houe, les charrettes. Ils utilisent la fumure organique, construisent des diguettes anti-érosives et font

des jachères de trois à 10 ans. Les terres appartiennent au village et sont suffisantes. L'instance supérieure en matière de gestion des terres est le Hogon, le plus âgé du village. L'étranger s'adresse directement à son logeur pour emprunter une portion de ses terres. Dans d'autres cas, il s'adresse au Ogon qui consulte le Conseil des Sages au niveau du village. Après concertation avec l'ancien propriétaire, la terre peut lui être attribuée. Pour bien signifier que c'est un prêt et non un don, l'étranger offre chaque année au Ogon un fagot de bois en guise de reconnaissance pour son droit d'usage. Les femmes ont des champs privés et elles cultivent du gombo, de l'arachide, filent le coton et fabriquent du coton avec les graines de *lannea acide*. Les jeunes ont un champ collectif dont les produits sont réservés dans un grenier villageois pour être consommé en période de soudure.

Forêt

La population de Tibouki exploite et commercialise les produits forestiers depuis une vingtaine d'années, avant laquelle date elle n'avait jamais imaginé que le bois avait une telle valeur monétaire. Cette ressource est suffisante pour le village qui n'a pas besoin d'exploiter celles des forêts avoisinantes; c'est plutôt l'inverse qui se produit.

Tibouki vend du bois aux commerçants de Mopti qui viennent le chercher en forêt après la saison de pluie, en période fraîche. L'exploitation est pénible pendant la saison chaude et la demande est aussi moins forte. Ils prélèvent 12 chargements de camion remorque de 60 stères environ, soit 1 500 fagots par an. Ce qui leur apporte 675 000 f cfa annuellement. Ils permettent à certaines personnes extérieures au village d'exploiter leur forêt moyennant une redevance variable de 1 000 à 2 500 f cfa pour les voisins et de 5 000 f cfa pour les lointains. Ce revenu villageois est estimé à 25 000 f cfa par campagne pour 16 exploitants environ. Le revenu global peut alors atteindre la somme annuelle de 700 000 f cfa, non compris l'autoconsommation. A ces revenus s'ajoutent les amendes infligées aux délinquants dont le montant n'a pas été estimé. Une partie de ces revenus fut utilisée pour défendre les champs contre l'invasion des sautereaux.

Au niveau du village, il y a plusieurs instances: un comité de 12 jeunes appelé SERU s'occupe de la surveillance de la forêt. Chacune des six grandes familles est représentée à ce comité par deux jeunes dont la moyenne d'âge varie entre 25 et 50 ans. Cette organisation des jeunes prend ses racines dans l'histoire du village mais elle n'était plus en mesure de faire valoir ses droits sur le terroir ces dernières années. Ce comité a été dynamisé par la Near East Foundation (NEF) il y a seulement une année. Les 12 jeunes patrouillent sur le terroir une fois par semaine afin de surveiller les villageois eux-mêmes. Cette patrouille s'intensifie à l'approche de l'hivernage et en période des récoltes notamment, du fait du retour du bourgou des transhumants qui peuvent causer des dégâts aux cultures et aux arbres. Cette organisation a une certaine légitimité puisqu'elle permet de contrôler les transhumants et de leur infliger des amendes si besoin est. L'amende est payée soit en nature soit en espèce, sans avoir à recourir à l'administration ou au Service des Eaux et Forêts. Lors des patrouilles, ils se divisent en deux groupes de six personnes dont une personne par famille pour plus de transparence. Au sein du comité, il y a un trésorier et un secrétaire qui gèrent la caisse et

notent dans un registre les recettes et dépenses. Les propositions de dépenses sont discutées en assemblée villageoise pour une quelconque prise de décision. Les femmes sont mises au courant des propositions retenues qu'elles peuvent amender.

Outre la surveillance de la forêt, d'autres missions spécifiques sont assignées aux membres du comité selon la répartition suivante: deux jeunes sont chargés des dégâts causés dans les champs, deux autres des points d'escale des animaux, deux sont responsables de l'ensemble de la forêt, deux des pistes de transhumance et enfin le trésorier et le secrétaire. Chacun constate les dégâts et fixe les amendes. En dehors du comité, la surveillance de la forêt est l'affaire de tous les villageois et chaque fois qu'un dégât est causé, le comité est informé et les décisions tombent. En plus de la surveillance de la forêt, le comité est une police chargée de l'ensemble des ressources du terroir. En cas de défaillance d'un membre du comité, le conseil de village peut décider de le remplacer par quelqu'un de la même famille pour harmoniser et légitimer les prises de décision.

Le chef de village et ses conseillers fixent la date des récoltes champêtres et donnent aux étrangers l'autorisation de vaine pâture et de cueillette du *bossia* selon les indications du Ogon. C'est le Ogon, le plus âgé du village, qui fixe la date de cueillette des plantes et des arbres et ceux-ci deviennent alors accessibles à tous les autochtones. Pour le cas spécifique des feuilles de *baobab*, le demandeur s'adresse au propriétaire du champ qui l'autorise de cueillir sa ration uniquement quotidienne.

De manière générale et grâce à la restauration d'anciennes structures traditionnelles qui ont retrouvé une certaine légitimité, les villageois contrôlent de manière satisfaisante les ressources naturelles, notamment vis-à-vis de l'extérieur, moins les personnes portant les permis délivrés par le Service des Eaux et Forêts. Ils se montrent très intéressés par les actions de régénération de la forêt avec le seul préalable que leur forêt soit considéré comme leur bien propre.

BATOUMA

(sous groupe Forêt)

Historique

Le village tire son nom de la langue bambara, Batouma pour ba = rivière, fleuve et doumani= bonne, Batouma serait donc Badoumani = la bonne rivière. Les villageois sont originaires de Ségou et sont essentiellement de la famille Katilé, d'ethnie bambara. Ils ont quitté Ségou sous le règne de Da Monzon pour venir se réfugier à Sarafena, près de Konan. Là, ils ont subi une nouvelle attaque de Da Monzon et ont dû quitter Sarafena pour s'installer sur le site actuel, à cause de la présence d'une rivière très poissonneuse. Par la suite, ce village a été attaqué par El Haj Omar Tall. Ils se sont donc dispersés et ce n'est qu'avec l'avènement de la colonisation française que le village a pu se reconstituer dans une relative sécurité.

Ressources

Pour les villageois de Batouma, la forêt une source importante de revenu. Ils utilisent toutes les ressources disponibles : bois, fruits, arbres, eau, gibier, nénuphars etc... Dans l'exploitation de ces ressources, quatre périodes sont à considérer:

- période où la forêt était exploitée selon les règles traditionnelles qui en faisaient un bien commun à usage réglementé bien préservé;
- période d'intervention du Service des Eaux et Forêts qui imposa les règles de l'Etat quant à l'exploitation des ressources naturelles;
- période de l'agent forestier Diakité qui assura une application plus rigoureuse des textes forestiers permettant une meilleure gestion des ressources naturelles;
- période actuelle qui est celle de l'utilisation anarchique des ressources dans une logique concurrentielles entre les villageois et les exploitants extérieurs.

Commercialisation

L'exploitation des ressources naturelles renouvelables est fonction de l'espace, du temps et de la nature. Les activités commerciales sont essentiellement menées par les hommes.

L'exploitation de la forêt est individuelle ou collective dans le cadre d'association villageoise. Les produits sont le bois (vert ou mort), les arbres fruitiers et les nénuphars.

Institutions

Il y a une grande variété d'institutions:

- le chef de village traditionnel (dugutigi);
- le chef de village administratif (dugutigi);
- les associations d'âge des hommes;
- l'Association des femmes.

Constat

L'avènement du Service des Eaux et Forêts a entraîné une perturbation des règles coutumières; la conséquence a été l'adoption par les différents usagers de stratégies concurrentielles dont le résultat a été la dégradation des ressources naturelles renouvelables.

Outils méthodologiques

Nous avons appréhendé la consommation à partir de l'analyse de l'accès et des modes de prise de décision. La consommation en tant que telle n'a pas fait l'objet de questions directes. Voir la relation entre consommation et exploitation. L'analyse des communautés ne nous a pas paru pertinente pour appréhender les questions posées.

POUTI

(sous groupe Analyse du Système Ancien
de Gestion des Ressources Naturelles)

L'ensemble des mesures protectionnistes passives de gestion des ressources naturelles s'articulant autour des décisions collectives à l'intérieur d'une institution appelée SERE où les procédures de décision sont du ressort du Conseil des Anciens et leur exécution revient à des jeunes du village.

Le système a connu trois périodes dans son évolution: avant l'arrivée du Service des Eaux et Forêts, pendant le Service Forestier et après mars 1991.

Avant le Service Forestier: ancien système de règles applicable à tous les membres de la communauté sans distinction d'âge ni de sexe. Ces règles avaient des caractéristiques d'équité, de justice, de crédibilité etc...

Pendant le Service Forestier: situation dualiste, superposition des règles anciennes (non reconnues par l'Etat) et celles du Service Forestier (Etat, transactions, délivrance arbitraire de permis de coupe etc..). Les deux systèmes ont cohabité avec une préservation renforcée de l'ancien système.

Après Mars 1991: coexistence des deux systèmes précédents mais confusion dans les esprits. L'Etat a-t-il démissionné ou non? L'ancien système demeure toujours vigoureux.

Dans l'analyse des *règles institutionnelles*, le village constitue une entité familiale de trois frères avec une population d'environ 1 200 habitants. Chacun des membres de ces familles est partie prenante des décisions.

Les *règles de décision collectives* sont prises en assemblée générale du Conseil des Anciens, du chef de village et des conseillers.

Les *règles opérationnelles* sont d'ordre temporel, technique et spatial (ex: récolte de feuilles de baobab, récolte de fonio sauvage, usage de haches dans les pâturages aériens).

Au niveau des suggestions aux problèmes, le village a souhaité l'harmonisation de trois possibilités d'intervention selon leur degré d'importance :

- village (conseil des anciens: SERE);
- Kelka (association de 13 villages);
- autorités publiques (cercles de Bandiagara et de Douentza).

N'DOUNKOYE

(sous groupe Piste de Transhumance)

Présentation

Le village a été créé il y a 102 ans et le site précédemment occupé par les Soninké puis par les Bambara. Il est composé de plusieurs ethnies qui sont: les Bambara, les Peuhl, les Bella et les Soninké. Leurs activités principales sont: l'agriculture et l'élevage auxquelles s'ajoutent l'exploitation forestière et l'artisanat pratiqué surtout par les femmes (vannerie, nattes).

Organisation sociale

L'organisation était basée sur la gérontocratie. Le chef de village et ses conseillers prenaient toutes les décisions. Depuis un certain temps, cette structure a été bouleversée par l'intervention des jeunes dans les prises de décision au niveau du village. Situation qui a abouti à la création d'une association de jeunes dont les tâches sont de:

- surveiller l'environnement;
- décider des sanctions contre les contrevenants;
- mener des actions de reboisement dans le village;
- commercialiser du bois de chauffe;
- gérer le magasin de stockage de céréales.

L'exécution de ces tâches se heurte à de nombreuses difficultés. Il semble que les réformes institutionnelles ont eu pour effet d'aplanir les conflits de générations. Les jeunes participent actuellement aux prises de décision villageoise. L'utilisation des couloirs de passage pose souvent problème car les bergers transhumants ne respectent pas souvent les décisions et les sanctions de protection de l'environnement. Il se dégage alors deux points de vue: d'une part, l'Association Villageoise (AV) ne disposant pas de cadre institutionnel sécurisant et d'autre part, les bergers transhumants qui ne reconnaissent pas à l'A.V. la compétence de répression, d'où un problème de légitimité et d'effectivité des décisions prises par l'A.V. Par ailleurs, la population est sceptique quant à la promesse faite par la NEF de réaliser un forage.

Analyses selon le schéma

Deux constats sont à faire.

- 1) Il n'existe pas de problème relatif à la ressource principale qui est le couloir de passage.
- 2) Les problèmes recensés se situent au niveau des produits secondaires liés au couloir de passage.

Au sein de la communauté, les décisions sont reconnues par tous les membres mais il y a un problème de leur effectivité dans la relation avec les éleveurs transhumants qui ne reconnaissent pas de compétence répressive à l'A.V. Comment la communauté doit-elle s'organiser afin que leurs décisions soient effectives au niveau des personnes étrangères au terroir? Ce problème pourrait être surmonté à travers les règles constitutionnelles.

AMBA ET KONIMBA KOIRA

Amba

Amba serait le 2ème village le plus ancien de la zone après Marena. Les premiers habitants étaient des Ardo Dicko qui ont refusé l'autorité du canton fondé par El Haj Omar. Ils ont donc été obligés de partir et le chef de canton a installé ses parents sur le site. Aujourd'hui, le village est occupé par les Rimaïbé et les Bella. Tous sont musulmans attachés à d'autres croyances. Le village a deux structures de décision et de gestion. D'abord, le conseil de village qui joue le rôle de relais entre le village et l'administration. Ensuite, l'Association Villageoise qui s'occupe de la gestion du terroir en matière de prestation, d'organisation de l'exploitation et de distribution des champs, d'élaboration et de suivi des règles opérationnelles.

Konimba Koïra

C'est une sous fraction Foulankraïbé qui est venu résider d'abord à Amba puis a fini par installer un campement à 1,5 km à l'ouest du village, sur le terroir de Amba. Dans le passé, ils ont eu à bénéficier de leurs bonnes relations avec le canton. Actuellement, ce campement a par sa prospérité une influence au niveau de l'administration.

Evolution du système de gestion

A l'époque des pouvoirs centralisés du canton, les règles opérationnelles étaient obligatoires et leur application effective. Les décisions étaient prises par le chef de canton et l'application par le conseil. Après l'indépendance, ces règles opérationnelles ont été plus ou moins reniées et la gestion était centralisée aux mains de l'administration. Ce qui était à l'origine des défaillances dans leur exécution.

Le conseil de village est l'organe de décision et de suivi.

De nombreux conflits ont éclaté, notamment:

- entre population et services techniques;
- entre agro-pasteurs et agriculteurs sur la période de libération des champs;
- sur la protection contre l'usage par les animaux des points d'eau de surface à usage domestique;
- sur l'occupation anarchique de l'espace pastoral par les agriculteurs entraînant le rétrécissement des couloirs de passage, des lieux de gîte et souvent des pâturages.

Ces problèmes opposent continuellement Konimba Koïra à Amba.

Nouvelle situation

Depuis 1990, les services du cantonnement forestier et de la N.E.F. ont mis en oeuvre une nouvelle politique de décentralisation de la gestion des terroirs dans la zone de Boré. Après les événements du 26 mars 1991, la situation s'est aggravée et le gouvernement a décidé de s'engager dans ce sens. Ce qui concrétise aujourd'hui par la création d'associations villageoises dans la zone et les perspectives de création d'associations supravillageoises.

Dans ce nouveau contexte à Amba, les prises de décision et de suivi de l'application des règles seront confiées à l'association villageoise. L'association supravillageoise appuiera le village pour les cas graves.

Le campement de Konimba Koïra est exclu de toutes ces structures à cause du fait qu'il n'a pas de terroir propre dans la zone. Ces nouvelles structures commencent déjà à connaître des problèmes car selon le chef de ce village elles ne sont pas compétentes pour gérer les problèmes qu'il serait ici prématuré d'énoncer. Le campement se trouve actuellement dans une situation d'insécurité du point de vue investissement.

Un autre point conflictuel

En raison de l'accroissement démographique et du manque de terres cultivables sur leur site de colline, les habitants du village de Wori ont l'habitude de demander des terres à Amba. La propriété de ces terres pose aujourd'hui problèmes et est source de litige.

Compte tenu de l'ampleur des problèmes existants, la structure intervillageoise doit faire preuve de discernement dans les prises de décision. Pour le moment, les nouvelles structures sont techniquement limitées dans les domaines de la gestion autres que la protection et éventuellement l'organisation de l'exploitation.

WORI

(sous groupe Agro-Foresterie)

Caractéristiques de la communauté

Profil humain: Deux frères Tounkara seraient à l'origine de la création de Wori dont l'un est devenu chef de village et l'autre Kasige (chef de terre). Ils seraient originaires du Wagadu (empire du Ghana) et ont appelé le site Wori, "nous sommes arrivés" en langue soninké. La population actuelle est d'environ 1 000 habitants repartis en 80 ménages principalement issus de trois grandes familles Tounkara. On y dénombre 11 différentes noms de famille. Les quatre ethnies du village sont soninké, bambara, dogon et peuhl dont une famille de forgeron et pas de griot. Le tissage par les hommes et la vannerie et filage du coton par les femmes complètent la cordonnerie et les métiers de réparation des charrettes et autres équipements agricoles. L'islam est la seule religion pratiquée, avec une mosquée dont la construction serait mystérieuse. Leur langue première est le soninke et la langue seconde, le bambara. Ils relèvent administrativement de l'arrondissement de Boré dans le cercle de Douentza.

Profil du terroir: Le village de Wori est situé au sommet d'une colline et son terroir est limité par ceux de Boré, Amba, N'doukoye et Galakouma. N'Doukoye serait un hameau de culture de Wori. Ces limites sont reconnues de manière imprécise par des repères naturels (limites des champs, pierres, cours d'eau, arbres, grand canari parfois).

Le domaine champêtre se trouve dans un rayon de 10 km environ. La zone de brousse et de pâturage est à relief accidenté avec des vallées parfois dunaires. Elle abrite deux sources d'eau, une à usage animal et l'autre pour les animaux. Plusieurs mares surcreusées avec diguettes de retenue d'eau servent de réservoir.

Ressources naturelles

Disponibilités

- **Terre-Eau :** difficulté d'approvisionnement en eau, sol épuisé, forte présence de sautereaux, pratique de la jachère de 3 à 8 ans, pas de femme propriétaire de terre, en cas de prêt de terre, les arbres et les fruits reviennent au propriétaire;
- **Cultures associées insuffisantes :** mil, sorgho, arachide, niébé, fonio, calebasse, pastèque (utilisation de fumure organique);
- **Arbres fruitiers d'intérêt économique, alimentaire et de fertilité des sols :** balansan, n'sègènè, nsira, ntomi, kunan, npegu;
- **Animaux domestiques :** caprins, ovins, asins, équins, volaille.

Equipement

- Charrette, charrue et animaux de trait.

Gestion des ressources

Accès aux ressources

- *Terre* : deux modes d'accès (don et prêt), soit à travers le propriétaire pour un ancien champ, soit auprès du chef de village pour une demande de terrain en brousse. Seuls les hommes ont accès à la terre puisqu'à Wori les femmes ne cultivent pas;
- *Eau* : accès contrôlé en saison sèche;
- *Cultures* : accès privatif;
- *Arbres* : accès commun mais contrôlé;
- *Animaux* : accès privatif;
- *Couloirs de passage du bétail* : accès commun mais contrôlé.

Consommation

- *Autoconsommation* : céréales, bois de chauffe, bois de service, produits de cueillette;
- *Commercialisation* : produits de cueillette forestière;
- *Marchés fréquentés* : Kona, Boré et Korientzé mais pas de marché local à Wori;
- *Utilisation des revenus* : achat d'animaux, alimentation, impôt, besoins divers.

Décision

Instances de décision

- Chef de familles, chef de village, chef de terre;
- Associations traditionnelles de classes d'âge (circoncis, mariage, entraide collective);

- Associations villageoises (Walde Kelka);
- Administration et services techniques.

Procédures de décision

- Concertation des conseillers et des associations avec voix prépondérante du chef de village;
- Imposition avec l'administration et les services techniques.

Exécution des décisions

- Exécution collective et individuelle.

Sanction

- Avertissement, amende, isolement, exclusion, punition corporelle.

Recours

- Chef de canton dans le passé;
- Administration et services techniques aujourd'hui.

Résolution des conflits

- Conciliation du chef de village;
- Renvoi aux autorités administratives et techniques.

Effectivité des décisions

- Légitimité de l'autorité;
- Responsabilité collective et individuelle.

Problèmes de gestion des ressources naturelles

- Erosion des sols;
- Eloignement des champs;
- Comportement des agents du Service Forestier;

- Comportement des bergers transhumants;
- Enclavement routier;
- Pénurie en eau;
- Besoin d'équipement.

Décentralisation

Conception

- Volonté de prise en charge par les populations de la gestion de leur terroir: avantages d'une gestion collective villageoise, permanence, régularité et effectivité des interventions de contrôle;
- Forme dissuasive des patrouilles villageoises plutôt que répressive (amendes et emprisonnement) de gestion des ressources naturelles.

Institutions appropriées

- Ebauche d'institutions adaptées à la Décentralisation (associations villageoises, affiliation au Walde Kelka, relation avec institutions partenaires telles que les ONG, le gouvernement, les opérateurs privés);
- Besoin de consolider les institutions villageoises existantes (traditionnelles et modernes);
- Besoin d'alphabétisation et de formation technique.

Choix des responsables

- Sur la base de la confiance.

Choix des règles de gestion

- Choix interne au niveau villageois et supravillageois;
- Appui des services techniques pour des choix externes de règle.

Exécution des décisions

- Collective (par tout le village);
- Groupe spécialisé de gestion des ressources naturelles avec un chef de supervision sur le terrain;
- Individuelle.

Sanction

- Avertissement;
- Amende;
- Isolement;
- Exclusion;
- Puniton corporelle.

Recours

- Kelka;
- Gouvernement.

Compétences appropriées

- Mobilisation des ressources humaines, matérielles et financières;
- Réglementation de l'accès aux ressources naturelles renouvelables (délivrance villageoise de permis d'exploitation);
- Police de protection des ressources naturelles.

Rôle des femmes

- Information des hommes;
- Membres de l'association villageoise;
- Membres de l'association des femmes du village;

- Droit d'avis dans les prises de décision collective.

Institution d'aménagement et de mise en valeur des ressources naturelles

- Lutte anti-erosive (diguette de retenue);
- Arbres champêtres (plantation et régénération naturelle);
- Reboisement pour restaurer le couvert végétal;
- Aménagement et surcreusement de mares.

Financement

- Cotisation;
- Champs collectifs (recette de vente des produits);
- Ristourne sur exploitation à but lucratif des ressources naturelles.

Propositions pour la décentralisation

Aspects institutionnels

- Appui sur les institutions locales villageoises;
- Relais par les institutions supravillageoises;
- Appui extérieur (ONG, convention, opérateurs privés);
- Relations contractuelles, de collaboration, de consultation, de partenariat.

Aspects décisionnels

- Autonomie de décision locale;
- Légitimité des décisions;
- Voies de recours local;

Aspects financiers

- Contribution locale;
- Cotisation individuelle;
- Ristourne sur l'exploitation des ressources naturelles.

Aspects techniques

- Information;
- Formation.

Critiques de la méthodologie

Avantages : Connaissance du milieu. Identification de la problématique des ressources naturelles. Contact direct avec le milieu. Découverte de la dynamique institutionnelle. Assimilation facile. Utilisation rapide.

Inconvénients : Temps réduit. Réponse hâtive. Déséquilibré dans l'administration du guide.

ETUDE DE CAS DE AMBA

Introduction

La suivante étude de cas est basée sur l'information collectée par le sous-groupe "piste de transhumance" assigné au village de Amba. L'étude de cas se réfère au modèle de l'Analyse Institutionnelle du Développement (AID) tel que présenté à l'atelier de Douentza. Nous présentons ici les attributs de la communauté, de la ressource et de la gestion des ressources avant de tirer des conclusions.

Attributs de la communauté

Amba

Amba est situé sur la route du goudron de Sevaré-Doentza, à quelques 13 km au sud-ouest de Boré et approximativement 75 km à l'ouest de Douentza. Administrativement, il relevait du Canton de Boré, dans la forêt de Boré, avant l'indépendance en 1960. Il forme actuellement une partie de l'arrondissement de Boré, du cercle de Douentza.

Les premiers habitants de la zone furent les Ardos, de la famille Dicko. Cependant, dans les années 1800, quand El Hajj Umar établissait son empire, la famille Dicko a résisté et fut repoussée hors de la zone. Avec le départ de la famille Dicko et l'insécurité grandissante à cette époque, la plupart des familles qui sont restées, principalement des bambara, établirent un poste avancé de défense du village à la bordure nord-ouest de leur territoire, composée de familles captives. Avec le temps, le poste avancé devint le village actuel d'Amba et il est essentiellement composé de Rimaïbé (captifs pris par les guerriers Peuhls au 18^e et 19^e siècle) et de Bella (membres de la classe servile Touareg).

Actuellement, le village compte dix "familles" sur le registre des taxes et a une population d'à peu près 250 personnes. A l'exception d'une seule, toutes ces familles vivent de l'agriculture et de la coupe du bois. La famille restante tire ses revenus du pâturage.

Tous les villageois sont musulmans mais ils reconnaissent avoir d'autres croyances.

Konimba Koïra

Bien que l'équipe était chargée d'étudier le village de Amba, il est devenu évident dès le début du travail de l'équipe qu'il serait nécessaire d'interviewer les membres du village voisin de Konimba Koïra pour une meilleure compréhension de la gestion locale de la piste de transhumance qui passe par les deux villages. C'est en discutant de la piste de transhumance et des questions relatives à sa gestion que les principaux informateurs interviewés ont

fréquemment mentionné Konimba Koïra. Au second jour du travail de terrain, les membres de l'équipe ont fait l'interview du chef de Konimba Koïra.

Avant la période agitée des 18^e et 19^e siècles, les ancêtres des habitants Foulankraïbé de Konimba Koïra étaient basés près de Gao, à plus de 300km à l'est de Boré. A cause des guerres de cette époque, ils se sont progressivement déplacés plus loin vers l'est, résistant à l'islamisation et cherchant refuge. Plus tard, pendant la période coloniale, ils revenaient vers l'ouest et ils sont longtemps passés à travers Amba et Boré lors de leur transhumance annuelle vers le delta, et avec l'indépendance, ils en arrivèrent à développer des relations étroites avec le chef bambara du canton de Boré. Ils s'installèrent d'abord à Amba après l'indépendance et plus tard à leur emplacement actuel, à 1.5 km de distance, en 1972. Leur installation dans la zone a eu le soutien du chef de canton de Boré de l'époque.

Avec le temps, la rareté des ressources obligea des familles à se subdiviser et à se déplacer comme elles grandissaient en taille. La trentaine de familles restant à Konimba Koïra mena une vie d'éleveurs, cependant, dépendent de plus en plus de l'agriculture d'autant que les ressources pour entretenir leur cheptel sont épuisées.

Les habitants de Konimba Koïra se décrivent à présent comme musulmans. Ils se marient avec d'autres groupes de Foulankraïbé et avec des communautés Fulbe mais pas avec les Bambara et surtout pas avec les Rimaïbé.

Attributs des biens

Pour son travail, le groupe "piste de transhumance" a été amené à définir de façon assez large sa ressource de base. Après discussion, l'équipe a constaté que si la définition était limitée à la piste elle-même, le chemin que parcourt habituellement le cheptel, la recherche serait entravée; il serait impossible d'aborder les ensembles très compliqués de relations et de facteurs de corrélation qui oeuvrent de concert pour créer une piste de transhumance fonctionnelle. Pour cette raison, le groupe a défini les pistes de transhumance comme comprenant les ressources associées, les pâturages, laousse (fourrage aérien) et les points d'eau.

Juste au sud de Amba se trouve une dépression qui sert de zone d'écoulement de beaucoup de petites vallées et de ravins qui drainent une partie substantielle des eaux de la face nord du Plateau de Bandiagara à 4-10 km au sud du village. A peu près 20 hectares de cette dépression restent remplis d'eau pendant plusieurs mois de l'année. Une série de marigots se déverse dans la dépression toute l'année durant.

Cette plaine a été utilisée par les bergers transhumants aussi longtemps que mémoire d'homme se souvienne. Au cours de leur seconde transhumance annuelle du delta du Niger à l'ouest aux pâturages de saison pluvieuse du Gourma à l'est, des troupeaux transhumants passent irrégulièrement à travers la section Amba de la forêt de Boré et occasionnellement restent plusieurs jours là à paître.

Comme ces basses plaines sont trop humides pour la culture, les résidents du hameau ont toujours dans le passé cultivé en haut lieu de la plaine, sur des terres plus sèches. Cependant, comme la pluviométrie de la région est moins bonne ces dernières années, les cultivateurs de Amba ont commencé à installer leurs champs de culture sur ces basses terres, historiquement livrées à l'élevage.

Pendant que l'agriculture a contribué à la déforestation des plaines ceinturant ces deux villages, l'installation du village de Konimba Koïra a aussi sérieusement diminué la réserve de bois local. Actuellement, tous les résidents de Konimba Koïra emploient des méthodes de production agro-pastorale. Toutes les familles possèdent un cheptel. Beaucoup ont des petits ruminants pendant que plusieurs familles maintiennent des troupeaux de bétail d'assez grande taille. Les animaux sont envoyés en courte transhumance dans le Delta Intérieur du Niger pendant la saison sèche. Des familles cultivent aussi du mil.

Attributs des institutions de gestion des ressources locales

Amba a actuellement deux institutions de prise de décision et de gestion: le conseil de village qui sert d'intermédiaire entre le village et l'administration et l'association villageoise qui gère les ressources du village. Les responsabilités de l'association villageoise sont les suivantes : la protection, l'organisation de l'exploitation et de la distribution des champs, le développement et le maintien des règles de travail.

L'"administration publique" (la gestion politique et technique) de la très petite et très mobile communauté de Konimba Koïra est moins institutionnalisée. La chefferie est héréditaire dans la famille fondatrice. Le chef a un conseil d'anciens qui l'assiste. Les règles qui gèrent l'accès à la réserve de bois et les ressources de pâturage sont minimales et les membres de la communauté traitent fondamentalement leur territoire comme une ressource à accès ouvert. Le chef de village indique qu'ils ne pouvaient pas refuser aux bergers étrangers la liberté de faire paître leurs animaux sur leur terre. Ils n'ont pas élaboré des règles pour gérer la demande locale sur les ressources forestières de la piste de transhumance. Les ressources en eau ne sont pas aussi régulées mis à part la restriction sur l'utilisation de l'eau potable restreinte du village pour abreuver les troupeaux.

En plus de ces institutions villageoises, les relations du village avec les structures gouvernementales externes sont aussi vitales à la compréhension de la gestion de ressource locale. Avant l'indépendance, Amba et Konib-Koïra étaient tous les deux dépendants des autorités cantonales de Boré. Amba fut créée par les résidents de Boré. Les habitants de Konimba Koïra ont été admis à rester dans la zone par le chef de canton de Boré, avec lequel ils tissèrent une relation étroite et soutenue. Après l'indépendance, ces relations furent troublées et remises en cause mais pas complètement abandonnées. En plus de se référer à la structure affaiblie mais toujours existante du canton, les membres des deux villages font appel aux autorités politiques et administratives. Par exemple, ces dernières années, plutôt que de compter sur le soutien du chef de canton, le chef de village de Konimba Koïra réclame ses droits auprès du Commandant de Cercle.

Le cantonnement forestier a commencé une nouvelle politique de gestion décentralisée des ressources naturelles depuis 1990. La NEF a été autorisée à encourager la création d'associations villageoises dans la zone qui seront organisées en une fédération d'associations villageoises. Dans ce nouveau contexte à Amba, la prise de décision, le suivi et l'application des règles seront confiées à l'association villageoise. La fédération interviendra pour les cas non résolus au niveau du village.

Différent de Amba cependant, Konimba Koïra est exclu de ces structures parce que les habitants de ce campement n'ont pas de territoire dans la zone. Les nouvelles structures ne sont pas compétentes pour gérer les problèmes. Pour sa part, il prévoit qu'il continuera à se référer au commandant de cercle pour appuyer ses réclamations en cas d'éventuel conflit entre des résidents de Amba et lui-même.

Conclusions

L'étude de cas du village de Amba illustre le besoin pour les gouvernements d'être à la hauteur du problème abordé. Pendant que l'association du village de Amba est d'une échelle appropriée pour résoudre la plupart des questions qui se posent au sein du village, il devient vite évident que des institutions nécessaires pour juger des conflits seraient vitales à l'utilisation des pistes de transhumance. Tôt dans le travail de l'équipe à Amba, il est apparu que les questions de gestion des ressources naturelles étaient intimement liées à celles du village de Konimba Koïra. Il est apparu plus tard que les difficultés de gestion des ressources, et en fait la présence même de Konimba Koïra, dans le cercle sont dues aux pressions sur les ressources dans le delta apparemment éloigné. Certains problèmes méritent d'être réglés à un niveau supra-communautaire.

Dans l'idéal, tous les villages dépendant des ressources de la piste de transhumance auront à être sur le même pied d'égalité dans les institutions capables de traiter les questions compliquées. Le sort d'un village est toujours fortement dépendant des relations avec l'extérieur; cependant, dans le cas de ces deux villages particulièrement petits et fortement dépendants l'un de l'autre, même notre brève excursion dans leur passé a illustré leur lutte pour développer de meilleures relations de clientèle avec les institutions de "parrainage", d'abord du canton, et plus tard des services techniques et de l'administration. La Fédération Kelka annoncée pour prendre en charge la gestion de la forêt de Boré changerait nécessairement la balance; elle introduira une nouvelle ressource pour ces villages. Elle entrera aussi sur un terrain assez saturé et continuera à être affectée par la compétence du soutien qu'elle recevrait des échelons gouvernementaux local, régional et national.

L'étude de cas souleva donc des questions concernant le rôle des ONG travaillant dans l'appui au développement de la gestion des ressources au niveau de la communauté. Dans son analyse du cas du village de Amba, l'équipe mit en évidence le besoin pour les communautés locales de négocier de nouvelles relations entre elles. L'intervention de l'état dans la gestion politique et technique locale a quelques fois immobilisé les institutions locales, les laissant gelées dans les relations non productives établies à un autre temps et mal

adaptées au présent. Les ONG ne devraient pas faire la même erreur. Dans ce cas, les relations "traditionnelles" fondées "sur le tas" auront besoin de se développer dans le vide créé par le retrait partiel du Service des eaux et forêts. Dans ce processus, le rôle des ONG ne devrait pas être de prendre parti mais de faciliter d'utiles négociations.

ETUDE DE CAS DE WORI

(sous groupe Agro-Foresterie)

Introduction

L'étude de cas de Wori se réfère essentiellement aux informations collectées par le groupe de travail "agro-foresterie" et selon le modèle de l'Analyse Institutionnelle et du Développement. Cette réflexion synthétique porte sur quatre points: d'abord les attributs de la communauté, puis les attributs des biens, ensuite les institutions de gestion des ressources naturelles et enfin, les perspectives de la Décentralisation.

Attributs de la communauté

Situé au sommet d'une colline, le village de Wori et son terroir ont des limites imprécises avec les villages voisins de Boré, Amba, N'Dounkoye et Galakouma. Son domaine champêtre occupe un rayon de 10 km autour du village. Deux sources d'eau colinéaire et plusieurs mares surcreusées lui servent de réservoir d'eau.

Wori, signifiant "nous sommes arrivés" en soninké, témoignera de la dispersion de ce peuple depuis l'époque de l'éclatement du royaume du Wagadu (Empire du Ghana). Le profil humain est multi-ethnique: soninké, bambara, dogon et peuhl. La langue première est le soninké et la langue seconde, le bamanan, dans un contexte linguistique influencé par le dogon. Tous les habitants sont musulmans et l'origine de la construction de la mosquée du village serait mystérieuse. Ils sont au nombre d'un millier pour quatre-vingt ménages, principalement issus de trois grandes familles Tounkara. En effet, deux frères Tounkara sont à l'origine de la création du village de Wori dont l'un a assuré la chefferie et l'autre, le rôle de Kasige, chef de terre. Les habitants de Wori insistent pour dire qu'il n'y a aucune famille de griots dans leur village. Administrativement, ils relèvent de l'arrondissement de Boré, dans le cercle de Douentza.

Attributs des biens

Il y a de grandes difficultés d'approvisionnement en eau et les sols sont épuisés par une forte érosion colinéaire. La pratique de la jachère tous les trois à huit ans permet de pallier à cette faible qualité de sols arables. La zone de brousse et de pâturage est à relief parfois colinéaire avec parfois des vallées dunaires.

Les arbres fruitiers d'intérêt économique, alimentaire et de fertilité des sols sont le *balansan*, le *nsègèné*, le *nsira*, le *npegu*, le *ntomi*, le *gunan*, le *béré* et le *bwana*. Le champ et le village dépendent des arbres comme repères de bonnes terres arables et limites de terroirs, leur coupe est faite de manière à ne pas gêner les cultures ni déraciner ou brûler ces arbres-témoins.

Les paysans de Wori pratiquent une culture associée de mil, sorgho, arachide, niébé, fonio, calebasse, pastèque en utilisant de la fumure organique. Les sautereaux sont les déprédateurs les plus redoutés dans cette zone où ils sévissent périodiquement.

L'équipement agricole se compose de charrue, de charrette et d'animaux de trait (bovins, asins et équins). Les animaux domestiques sont les caprins, les ovins et la volaille.

En début et en fin d'hivernage, une piste de transhumance est réservée au bétail étranger.

Accès aux ressources

L'accès aux ressources se fait essentiellement à travers le don ou le prêt. Ces modes d'accès passent par le propriétaire d'un ancien champ ou par le chef de village pour toute demande de nouvelle terre à défricher. Bien que la pression foncière soit presque inexistante, il n'y a pas de femme propriétaire de terres puisqu'elles sont dispensées ici de toute culture de case (*soforo*). Et en cas de prêt de terres, les arbres et les fruits reviennent au propriétaire.

Aussi bien pour les cultures que pour les animaux, l'accès est privatif. Il y a contrôle de l'accès à l'eau en saison sèche. Pour les arbres et les couloirs de passage du bétail, l'accès est commun mais contrôlé.

Consommation

C'est le chef de village qui ordonne la cueillette des fruits de certaines plantes. La sécheresse a créé un très important stock de bois mort qui ne subit pas une forte exploitation commerciale même si les villageois se plaignent des porteurs de permis de coupe provenant du Service des Eaux et Forêts de Mopti.

La pratique courante est celle de l'autoconsommation de céréales, de produits de cueillette, de bois de chauffe et de bois de service. Mais la commercialisation porte essentiellement sur les produits de cueillette forestière et les marchés fréquentés sont ceux de Kona, Boré et Korientzé. Il est à noter qu'il n'y a pas de marché local à Wori. Les revenus issus de ces transactions sont utilisées pour l'achat d'animaux, le complément alimentaire, le paiement de l'impôt et des besoins divers.

Attributs des institutions de gestion des ressources naturelles

La gestion des ressources naturelles fait face à de nombreux problèmes qui concernent la pénurie en eau, l'érosion des sols, l'éloignement des champs, le comportement des agents du Service Forestier et celui des bergers transhumants, l'enclavement routier et le besoin d'équipement. Ces problèmes ne peuvent être traités sans le concours d'une capacité locale de gestion des ressources naturelles avec un mécanisme de prise et d'exécution des décisions.

Les instances de décision reconnues sont d'abord les échelons de chefs de famille, de chef de village et de chef de terre. Les associations traditionnelles de classe d'âge (circoncis, mariage et d'entraide collective) sont la base de l'édifice communautaire sur laquelle repose les associations intervillageoises telles que le Walde Kelka dont le village de Wori est membre. L'administration publique et les services techniques peuvent intervenir en tant que recours ultime.

Les procédures de prise de décision passent par la concertation des conseillers de village et des associations villageoises avec voix prépondérante du chef de village. Les décisions sont exécutées individuellement et collectivement. L'administration et les services techniques procèdent plutôt par imposition.

Les sanctions prennent la forme progressive d'avertissement, d'amende, d'isolement, d'exclusion et même de punition corporelle. Dans le passé, le chef de canton avait voie de recours aujourd'hui assuré par l'administration et les services techniques.

La résolution des conflits a lieu par le chef de village ou par le renvoi devant l'autorité administrative.

A Wori, il y a effectivité des décisions en raison de la légitimité de l'autorité locale et de la responsabilité collective et individuelle des membres du village dans leur mise en oeuvre.

Perspectives de la décentralisation

Du point de vue de la capacité organisationnelle, il semble indispensable de prendre appui sur les institutions locales villageoises et de s'assurer de relais avec les institutions supravillageoises. Les partenaires extérieurs (ONG, Opérateurs Privés, Administration Publique) trouveraient là un cadre idéal de collaboration, de relations contractuelles et de consultation.

L'autonomie de décision locale, la légitimité de la décision et les voies de recours local donneront plus d'autorité aux aspects décisionnels.

La mobilisation des ressources financières locales se ferait sur la base de contribution collective et de cotisation individuelle d'une part, et de ristourne sur l'exploitation des ressources naturelles d'autre part.

La formation et l'information technique des collectivités apparaît comme une mesure d'accompagnement indispensable à toute politique de décentralisation.

Conclusions

L'étude de cas de Wori met en évidence une cohérence organisationnelle encore solide qui mériterait d'être enrichie par l'apport de nouveaux instruments juridiques supravillageois tel que proposés par le Walde Kelka. A ce niveau, le rôle des ONG est capital dans la formulation de cet appui juridique ouvert à des négociations avec les partenaires extérieurs à la communauté villageoise et supravillageoise.

Un effort est à faire par les habitants de Wori pour prendre en main les problèmes d'érosion colinéaire et assurer une plus grande maîtrise de l'eau.

ETUDE DE CAS DE TIBOUKI

Introduction

Ce rapport, issu des travaux antérieurs établis dans le même sens, analyse une étude de cas de gestion et de gouvernance de ressources naturelles (GGRN) dans une communauté de la 5ème région du Mali (Mopti). Le reste de ce rapport contient huit sections. La première décrit la ressource de base de la communauté. La seconde évalue les RNR en termes de leurs attributs comme biens communs. La troisième s'occupe des attributs de la communauté tandis que la quatrième met en valeur les attributs de règles existantes qui ont été appliquées à différentes périodes au cours du siècle dernier. La cinquième examine les stratégies individuelles et de groupe que les gens ont adopté à cause des contraintes et des opportunités inhérents aux attributs des RNR comme biens économiques, et les attributs de la communauté et des règles en usage. Elle explore aussi les interactions intervenues quand les stratégies ont été mises en oeuvre. La sixième section décrit les résultats en termes d'équité, d'efficacité et de support de la base RNR de la communauté. La 7ème section analyse les données en vue de ces considérations institutionnelles. La conclusion révisé les résultats et explore leurs implications relatives à la GGRN tant pour les gouvernements Sahéliens que pour les donateurs.

La ressource: le cas de Tibouki dans la forêt de Boré¹

Le village de Tibouki est situé dans la forêt de Boré, au sud de la route Mopti-Douentza dans la 5ème Région du Mali. La forêt occupe la plupart de la zone entre la route et le plateau de Bandiagara et est partagée par treize villages situés soit dans la forêt ou près de ses limites. Les premiers résidents de Tibouki ont fondé le village au sommet du plateau Toundoufere, qui s'élève au-delà de la plaine comme île séparée du plateau de Bandiagara au sud. Au milieu du 20ème siècle, un deuxième quartier fut construit au pied du plateau, près des champs maintenant cultivés dans la plaine.

Les villageois survivent, dans un environnement aride, grâce à un système de production intégré agro-sylvo-pastoral basé sur la plantation d'arbres de valeur, la culture de mil et de sorgho associé avec l'élevage. Dans les champs les plus proches du centre du village, de nombreux baobabs *adansonia digitata* et des arbres à fruits indigènes, notamment *Sclerocarya birrea* et *Lannea macrocarpa* ont été expressément protégés et cultivés par les villageois. Plus loin du village, sur des terres seulement défrichées plus récemment, des brousses de *Boscia senegalensis* et de *Balanites aegyptiaca* portant des fruits s'y trouvent en abondance.

¹ L'information dans cette section est tirée de "Décentralisation et gestion des ressources naturelles: Rapport de terrain du Mali" dans Décentralisation et Autonomie Locale : conditions pour réaliser une gestion soutenable des ressources naturelles", vol. II, Annexes, pp. 44-45, de Steve Dennison, David Miller et Jamie Thomson, avec l'assistance de Cheïbane Coulibaly.

Les chèvres sont les animaux domestiques les plus nombreux mais des familles qui ont plus de ressources ont aussi du bétail. On laisse le cheptel paître une partie de l'année sur ce qui reste dans les champs après la récolte, mais le bétail tire la plupart de sa subsistance des herbes et broute ce qu'il trouve dans la forêt adjacente. Le village était largement autosuffisant dans le passé. Depuis la sécheresse de 1983-85 qui frappa durement Tibouki, le rendement du système de production n'a pas suivi la demande des résidents en aliment et en autres produits. Les familles ont consommé toute leur réserve de grain, vendu le cheptel et contracté des dettes pour survivre.

Pour couvrir le déficit alimentaire, reconstituer les troupeaux et payer les dettes des familles, les jeunes partent maintenant en migration de travail de courte durée après la récolte en Novembre, retournant habituellement en début de la prochaine saison de culture en mai-juin. D'autres ont commencé, en 1986, à recoller du bois de chauffe pour le vendre aux marchands de bois de Mopti, qui sont introduits dans la zone forestière de Tibouki par des intermédiaires de la communauté de Batouma, situé près de la route Douentza-Mopti. Les recettes sur la récolte du bois de chauffe sont considérables. Par ailleurs, la demande externe de bois est si forte que certains coupeurs (probablement des locaux aussi bien que des non-résidents) sont tentés de couper des arbres verts. Si cette tendance devrait continuer sans défi, les ressources forestières de Tibouki pourraient bien s'épuiser au début du 21^{ème} siècle. Quelles sont précisément ces ressources ?

La forêt de Tibouki est typique dans la zone, "à part la forte concentration de certains arbres à fruits indigènes et des baobabs." La forêt se trouve dans la plaine, qui est sans limites naturelles (pas de cours d'eau majeur, de collines ou de formations de terre). Peu de dépressions d'eau marquent la zone. La couverture forestière est inégale. Des bois densément couverts alternent avec des étendues arides. Les principales espèces sont : *Combretum macrocarpa*, *Anogeisus*, *Acacia senegal*, *Pterocarpus*, *Grevia bicolor* *Commiphora*, avec peu de baobab et de *Boscia senegalensis*. Dans les dépressions d'eau, les rôniers (*Borassus aethiopum*) et quelques tamariniers (*Tamarindus indica*) sont rencontrés².

D'autres usages de la forêt comprennent le ramassage des feuilles de baobab (*Adansonia digitata*) et des fruits d'autres arbres pour la consommation ou la commercialisation, le miel (maintenant très épuisé), la chasse de loisir, et très important, on y trouve des animaux qui vont paître de l'herbe et de la brousse. La forêt de Boré s'étend à cheval sur les pistes de transhumance suivies par les bergers de la zone depuis des siècles comme ils font sortir leurs animaux du delta central du Niger pendant la saison des pluies et les font retourner sur les riches herbes du bourgou pendant la saison sèche suivante. Des pistes spéciales furent tracées à travers la forêt au début du 19^{ème} siècle quand l'Empire Peuhl du Macina de Sékou-Amadou dominait toute la zone du Delta Intérieur et les terres de pâturage "externe" environnantes. Les troupeaux transhumants broutent dans la forêt, en plus des animaux locaux, emmenés là par des garçon-bergers responsables du cheptel de famille.

² Steve Dennison et al., II, p.42.

Ressources forestières comme biens économiques

Les stocks de bois peuvent être classifiés en deux catégories en termes de leurs attributs comme biens économiques: les arbres champêtres facilement visibles dans l'un ou l'autre des quartiers du village et tout le reste dont la surveillance est plus difficile. Notez que cette partie de l'analyse met l'accent sur le "moins institutionnel" des caractéristiques de ces ressources. Elles sont présentés dans ce paragraphe ainsi que dans les trois suivants comme elles existent en nature, sans aucun napperon d'arrangements humains, ce qui est, des règles fixant des termes d'accès et des conditions qui dirigent l'exploitation des produits variés.

La première catégorie d'arbres et de brousse, ceux qui sont objet de surveillance facile, ont des attributs ou caractéristiques des biens privés vus dans une perspective économique: il est relativement facile de contrôler leur accès et la consommation de leur produit est séparable. L'accès peut être facilement contrôlé parce que les arbres sont en vue de la plaine et ça ne coûte rien aux villageois d'avoir un oeil là dessus tout en vaquant à leurs activités quotidiennes dans le village. Des utilisateurs non autorisés peuvent être détectés et mis en garde. La consommation est séparable parce que quand une personne utilise des feuilles, des fruits ou du bois tiré d'un arbre, ces produits ne sont plus disponibles pour la consommation des autres.

Des villageois qui s'investissent dans la protection de ces arbres peuvent être raisonnablement certains que personne n'y touchera. Comme il existe une demande pour le fruit et les feuilles de ces produits, les populations sont motivées pour les cultiver. De tels investissements sont sûrs et productifs.

La deuxième catégorie d'arbres, ceux qui sont trop loin du village pour une surveillance facile (presque sans coût), a les attributs de *biens d'usage communs*. En d'autres termes, il est comparativement difficile de contrôler l'accès quand la consommation des produits est séparable. Cela signifie que les investissements faits par des individus dans la culture des arbres dans la forêt posent un certain risque. Les arbres donneront probablement des produits désirés (bois, feuilles, fruits) mais rien ne garantit que ceux qui investissent dans leur culture récolteront les bénéfices. Des coupeurs de bois peuvent exploiter des arbres verts, des femmes peuvent cueillir des fruits et des feuilles avant que les propriétaires n'arrivent à le faire et des bergers locaux et transhumants peuvent tailler des branches hautes pendant la saison sèche pour mettre les feuilles vertes portant des vitamines à la portée de leurs animaux.

Attributs de la communauté

Tibouki peut être caractérisé comme un village relativement "traditionnel" habité par des membres d'un seul groupe ethnique, les Dogon.³ Le village a été créé au début du 18^e siècle par un petit groupe fuyant les conflits qui ont ruinés les régions du Mandé plus loin à l'ouest

³ La seule exception est celle d'une famille de Peul pasteurs dont les membres ont perdu leur cheptel durant la sécheresse de 1983-85 et se sont installés près du quartier situé au sommet de la colline.

après l'effondrement de l'Empire Songhoï à la fin du 16^e siècle. Ils ont installé leur communauté au sommet du plateau et ont commencé à défricher et à cultiver des champs, à planter des arbres et, en outre, à développer un système de production agricole basé sur la bonne gestion des ressources disponibles en eau et étroitement adapté à la niche aride dans laquelle le village s'était installé.

Les descendants de ces premiers habitants résident toujours dans la communauté de Tibouki bien que des villageois aient depuis développé un second quartier au pied du plateau. Cela se passait aux environs de 1950 après que la colonisation française ait mis fin à la longue période de non-repos et les résidents de Tibouki se sont sentis assez en sûreté pour s'aventurer dans la plaine où ils défrichèrent et cultivèrent un nouvel espace de champs.

Malgré quelques 250 ans d'installation, le village ne compte qu'environ 500 habitants. Ils sont repartis en six grandes familles. Les membres de toutes ces six familles vivent ensemble dans le 1^{er} quartier au sommet du plateau et dans le nouveau quartier d'en bas plutôt que dans une distincte, famille élargie des environs.

Chaque famille élargie est composée d'un autre niveau d'unités subsidiaires. Ces unités peuvent être soit des familles "larges" ou des petites unités (nucléaires). Les familles larges regroupent deux frères ou plus, leurs femmes et leurs enfants. Les petites familles se composent d'un seul homme, une ou deux femmes, et leurs enfants.

Dans le passé, les familles élargies opéraient comme de larges unités de production collective sous la direction de l'homme actif le plus âgé. Plus récemment, les petites unités familiales qui composaient les grandes familles sont devenues plus autonomes, menant leurs propres activités de production.

La prise de décision dans les familles est organisée sur la base de principes patriarcaux et gérontocratiques à savoir, l'homme actif le plus âgé prend et applique les décisions et ses jeunes parents suivent ses instructions. Si le chef titulaire d'une unité familiale n'est plus actif physiquement, le chef actif le consulte néanmoins pour des décisions critiques de production. Celles-ci incluent la culture de grain, des opérations de recollé et de stockage, de vente de bétail, de choix d'un garçon de la famille pour servir de berger aux animaux de la famille etc...Les femmes ne jouent jamais ce rôle. Les fils des veuves ou les parents des hommes prennent ces décisions.

Autrefois, les Dogons de Tibouki étaient tous des animistes. Très récemment, ils se sont reconvertis en musulmans et ont maintenant des mosquées dans leur premier quartier d'en haut et dans leur nouveau quartier d'en bas. Cependant, des conversations ont fortement montré que les résidents n'ont pas entièrement abandonné leur premier système de croyance. Les pouvoirs magiques des hommes les plus âgés et leurs objets sacrés sont toujours considérés comme intacts et efficaces.

Le village était situé d'origine dans une zone éloignée et il demeure à ce jour relativement loin des communautés voisines. Les populations parcourent à pied 15 km pour aller à la foire la plus proche à Boré⁴.

Attributs des règles et institutions⁵ à Tibouki

Les règles locales et les institutions qui les composent font une importante partie du capital institutionnel local d'une communauté. Les règles qui organisent les interactions entre les communautés, ou avec les autres juridictions qui recouvrent la juridiction locale, forment aussi une partie du capital institutionnel de la communauté. Comme le but du rapport est de mettre en valeur le capital institutionnel local, cette section examine en détail les caractéristiques des règles et les motivations qu'elles suscitent. La section suivante analyse les impacts des règles, avec les attributs des ressources forestières de Tibouki et de la communauté elle-même, en formant les stratégies d'unités individuelles et familiales dans le village, aussi bien que des stratégies adoptées par ceux qui gèrent le village.

La constitution de Tibouki

Les dirigeants de la communauté sont au nombre de cinq personnes plus une. Ceci inclut non pas un mais deux chefs de village, tous deux désignés sous le nom de "chef". L'un s'occupe des affaires politiques et l'autre, *l'anapie*, a la responsabilité des affaires religieuses. Leurs rôles seront décrits tour à tour.

Le chef politique

Dans la perspective des juridictions centrales (exemple, l'administration nationale) Tibouki n'a qu'un chef de village. Ce poste fut créé par l'administration coloniale sur l'insistance des officiels coloniaux. Le chef politique est toujours issu de la famille Delaba, il représente aussi bien la famille Toloba, alliée des Delaba, qui dirige le conseil. Les quatre conseillers représentant chacun des quatre autres familles étendues (Assoulaba, Soulaba, Kossouba et Kossiba) qui forment le reste du conseil.

Les conseillers sont choisis quand la mort ou une incapacité ouvre une position par la famille qui contrôle le poste libre. Le reste du village les invite alors à désigner quelqu'un. Il est typique de choisir l'homme actif le plus âgé pour une nomination à vie. Les mêmes procédures sont valables pour le recrutement des chefs de village.

⁴ Dennison et al., *Décentralisation et Autonomie Locale...*, pp 45

⁵ Les institutions sont ici définies comme des catégories de règles qui influencent et organisent le comportement humain. En ce sens les catégories de règles qui définissent les termes et gestion des conditions de tenure des ressources renouvelables et des terres sont des institutions. Certaines institutions sont aussi des organisations, par exemple, les administrations publiques, les parties politiques, les assemblées de mosquée et la famille.

Le chef et les membres du conseil assurent la direction de la communauté et la représente dans ses relations avec les institutions centrales. Comme les villageois le conçoivent, la principale responsabilité interne des membres du conseil est de "surveiller les affaires de la communauté, d'encourager un comportement désirable et de décourager les actes indésirables."

Dans les relations externes, le chef et le conseil parlent au nom du village. Quand les chefs de juridictions d'arrondissement ou de cercle convoquent un représentant du village pour une affaire publique, le chef y répond accompagné par un des conseillers.

Le fait que la constitution dépende des familles étendues formant des blocs pour l'organisation intra-villageoise fournit un mécanisme efficace pour les discussions, la gouvernance et la communication. Les familles peuvent choisir leurs représentants selon des critères qu'elles désignent pour elles-mêmes. Typiquement, l'âge avancé, sagesse et compétence reconnues dominent les critères de sélection. Des membres de la famille, avec les hommes les plus âgés ayant le plus de voix, ont une forte motivation à choisir des conseillers efficaces dès lors que ces derniers assurent leur participation dans les affaires publiques de la communauté.

Ces règles de recrutement utilisent les liens de parenté pour renforcer la responsabilité de chaque représentant pour le bien-être de ceux qu'il représente. La position de conseiller tourne de façon prévisible à travers les unités variées de familles étendues mais à un taux imprévisible: la durée de vie d'un individu est incertaine.

Ce système donne à chaque conseiller une motivation de gouverner dans le sens des intérêts de toute la famille étendue et le dissuade à favoriser les membres de sa propre famille nucléaire. A son décès, le poste reviendrait probablement à une autre famille nucléaire. Si un conseiller abusait des pouvoirs de son poste, ses propres parents les plus proches pourraient en souffrir les conséquences avec un nouveau conseiller suite à sa mort.

Le chef religieux

L'*anapie* est le chef traditionnel du village à Tibouki. La procédure de recrutement, les rôles et pouvoirs du bureau sont résumés de la façon suivante:

Peut-être plus important que le chef administratif et son conseil, l'*anapie* n'est pas ouvertement politique. L'homme le plus âgé des cinq familles fondatrices du village (les Deleba et les Toloba sont considérés comme une seule et même grande famille étendue) occupe le poste de "chef traditionnel". L'*anapie* gère certains fétiches et procède à des sacrifices - ou ordonne qu'ils soient effectués - et il reçoit la tête, la peau et le foie des animaux sacrifiés. Il choisit aussi la date de début de la culture et celle pour tailler des sentiers à travers les champs. Il détermine quand le mur de la source d'eau doit être reconstruit. En plus de ces fonctions, l'*anapie* a des droits sur certains arbres individuels de l'espèce des *Lannea macrocarpa* (un arbre fruitier de

valeur, cf. B. au dessus). A présent, l'*anapie* (aussi bien que l'imam du village, chef religieux musulman) remplit principalement des fonctions religieuses et mobilise rarement la force de travail ou les ressources du village. Il ne représente pas le village ni à l'extérieur, ni au conseil du village.⁶

Autres éléments du capital institutionnel local

La constitution de Tibouki prévoit aussi la création d'unités intra-villageoises de gestion politique (gouvernance) ou des districts spéciaux, en plus de la structure des six familles étendues pour s'occuper des intérêts des groupes particuliers et des questions spéciales. Une grande association de toutes les femmes du village fonctionne par élément au conseil de village dominé par les hommes. Un district spécial pour la gestion politique et technique de la forêt, présenté en détail dans D.3 en bas, a été rétabli selon des lignes traditionnelles. Le village s'est aussi joint à une douzaine d'autres communautés située dans et autour de la forêt de Boré dans une juridiction fédérée, le Kelka Walde, pour la gouvernance et la gestion de la forêt. Ces exemples suggèrent deux points sur les capacités constitutionnelles de Tibouki comme une communauté :

- un pouvoir considérable d'initier de nouvelles institutions pour s'adapter aux nouvelles conditions, contraintes et opportunités; et
- un engagement opérationnel au principe constitutionnel que la séparation des pouvoirs est une bonne chose et que les contrôles et balances sont des éléments essentiels dans leur système de gouvernance locale.

Une autre justification de ces propositions est présentée en bas dans la section D.3.

Règles pour la prise de décision collective

Les décisions collectives sont prises par le chef et ses conseillers souvent accompagnés par les vieux de chaque famille étendue. Quand quelqu'un observe un comportement non approprié ou veut proposer un investissement public, l'affaire est portée devant le conseil. Après débat, les membres du conseil prennent une décision sur la base du consensus. Alors, le chef et les conseillers transmettent la décision, chacun à sa propre famille étendue, ou dans le cas du chef, aux Deleba et aux Toloba.

Les membres du conseil fonctionnent comme une instance pour la résolution des controverses locales. Ils écoutent et tentent de résoudre les disputes concernant aussi bien les membres du village que des étrangers impliqués dans des conflits avec les résidents de Tibouki dans la juridiction du village. Les disputes qui ne peuvent être résolues localement sont adressées à l'arrondissement pour règlement, comme elles étaient renvoyé au canton de Boré, avant sa

⁶ David Miller in Dennison, Miller et Thomson, "Rapport de terrain sur le Mali", Décentralisation et autonomie locale. II, 46.

suppression en 1958, en même temps que celles de toutes les juridictions cantonales au Mali.

Les membres du conseil du village peuvent créer des commissions spéciales quand le besoin se fait sentir. En 1992, le conseil de Tibouki a fait renaître l'ancien district spécial ou juridiction pour la gouvernance ou la gestion de la forêt. Jusqu'à 1972, environs quand le service forestier Malien établissait un poste forestier dans la forêt de Boré, Tibouki comme les douze autres villages de la zone forestière avait une institution spéciale qui s'occupait de la partie qui le concernait dans la forêt. Cette unité de gouvernance locale créa un ensemble de règles gouvernant l'accès et l'utilisation des produits forestiers, des sanctions pour les violations de règles, un système de patrouille pour contrôler l'usage, l'application et le renforcement des règles si nécessaire et un mécanisme de réglementation des disputes.

Pendant plus de deux décennies à partir de 1972, avec une exception partielle durant les années 1987-91, des forestiers ont essayé de passer outre aux règles locales et d'imposer leur interprétation du code forestier. L'objectif était de retirer le contrôle des ressources forestières aux communautés résidentes et de les donner aux représentants de terrain de l'agence nationale.

Durant plus de cinq ans à partir de 1987, les forestiers chargés de la forêt de Boré ont essayé de créer un système de cogestion de la forêt. Les populations des communautés voisines jouent un rôle officiel dans le contrôle de l'accès à la forêt. Néanmoins, les gens de Tibouki sentent que leur forêt souffrait considérablement de la surexploitation parce que les forestiers les empêchaient d'en limiter l'accès.

En 1992 après la chute du régime de Moussa Traoré en 1992 et avec l'appui de la Near East Foundation, une ONG active à Douentza, le conseil de village de Tibouki a rétabli son district spécial pour la gestion de la forêt. Après une brève description de la constitution du district spécial, la section suivante décrit les règles opérationnelles régissant l'utilisation de la forêt.

Règles opérationnelles réglementant l'usage de la forêt

Les règles opérationnelles réglementant l'accès à et l'utilisation du domaine de Tibouki dans la forêt de Boré peuvent être décrites en trois sections:

- la mise en place d'un district spécial pour la gouvernance et la gestion de la forêt;
- les règles opérationnelles positives concernant l'accès à et l'utilisation de la forêt, aussi bien que les sanctions pour des infractions; et
- des règles opérationnelles de procédure concernant le suivi, l'application de règles positives et la résolution de disputes.

La mise en place du district spécial de Tibouki pour la gouvernance de la forêt reflète le principe des contrôles et équilibres incorporé comme une règle dans la création du village de Tibouki. Le comité de gestion a été créé après des discussions du village entier organisées par le personnel NEF et comprend treize membres. Des six familles étendues, cinq contribuent deux membres et la dernière, les Kassouba, trois. Chaque famille choisit ses représentants selon ses propres critères. Tous sont mâles, âgés de 25 à 50 ans, et tous coupent du bois de chauffe commercial dans la forêt. Cela suggère les critères généraux qui ont guidé les choix sont les mâles actifs parfaitement familiers avec le système local de production du bois de chauffe. On peut spéculer que des membres de la famille cherchent des personnes à la fois bien placées pour contrôler le commerce et avec une forte motivation d'empêcher la coupe illégale afin de défendre leurs propres intérêts.

La troisième personne de la famille Kassouba est celle qui la représente au conseil de village. Notez que les Kassouba désignent un conseiller mais non pas les Deleba, la famille qui fournit les leaders politiques de Tibouki.

Le rôle principal du comité est de contrôler l'utilisation de la forêt et d'y faire appliquer les règles du village de Tibouki. Après une discussion publique, les règles sont établies par le conseil de village et les anciens de chaque famille étendue. Les conseillers Kassouba communiquent les règles et tout changement de règles aux membres du comité. Le comité n'élabore pas de règles.

Les membres du comité prennent collectivement les décisions majeures sur une base consensuelle. Ils dépendent du conseiller Kassouba dans leur relation avec le conseil de village. Celui-ci fournit l'assistance et le conseil nécessaire.

Règles opérationnelles positives

Les règles opérationnelles positives se divisent en trois catégories: celles qui gouvernent l'accès, celles qui régissent l'utilisation des produits forestiers et des règles concernant les pénalités pour les infractions. Les règles de Tibouki sont clairement en désaccord avec celles du Service Forestier sur un certain nombre de points, plus particulièrement sur la question de l'accès. Les règles notées en bas concernent presque exclusivement les arbres qui se trouvent dans la forêt. Les arbres dans les champs sont l'objet d'autres réglementations.

Les règles de Tibouki limitent sévèrement l'accès aux ressources forestières. Elles contrôlent les usages qui peuvent être faites de la forêt et vérifient les activités des bergers sur les terres du village. La règle de base sur l'accès spécifie que les non résidents ne peuvent pas couper du bois dans la forêt sans autorisation du conseil de village. Les règles du Service Forestier stipulent que tout Malien qui se procure un permis de coupe de bois (6000 f cfa à l'échelle de la coupe comprise ici) peut exploiter à gré du bois dans des zones non classées.

Il est interdit aux villageois aussi bien qu'aux étrangers de couper des branches vertes. Il est même pire de couper du bois au niveau du sol parce que cela réduit la probabilité de

régénération. Les populations ne sont pas autorisées à couper des perches ou des bois de construction pour les vendre ailleurs.

Les résidents peuvent couper et vendre du bois de chauffe comme ils veulent.

Les résidents des villages voisins qui veulent couper du bois de chauffe dans la forêt de Tibouki sont invités à se procurer un permis de coupe à 1.000 f cfa auprès du chef politique du village. Le prix a été délibérément fixé bas par le conseil de village pour permettre aux petits opérateurs de participer au commerce.⁷ Si quelqu'un d'un village voisin demande au chef de Tibouki la permission d'exploiter du bois de construction pour sa propre utilisation, la requête est presque toujours honorée. Les villageois lui indiquent où couper.

Les règles locales gèrent la cueillette des fruits et des feuilles de quatre espèces locales d'arbres: le baobab (pour les feuilles et l'écorce), le *boscia senegalensis* (fruit comestible), le *Lannea macrocarpa* (fruit comestible et graine utile pour faire du savon et tanner des peaux) et le *Sclerocarya birrea* (fruit comestible). Personne n'a le droit d'exploiter les produits des deux premières espèces jusqu'à ce que le chef politique déclare ouverte la saison. Des spécimens individuels de *L. macrocarpa* poussant dans les champs appartiennent au chef religieux de Tibouki. Les fruits du *birrea* peuvent être récoltés une fois qu'ils tombent par terre. Dans les limites de ces règles, les résidents peuvent exploiter autant de ces produits qu'ils veulent. Les non résidents sont admis à exploiter seulement ce qu'ils peuvent immédiatement prendre, avec les exceptions qu'ils peuvent exploiter autant de feuilles de baobab et de fruit de *B. senegalensis* qu'ils désirent.

Les bergers transhumants sont invités à déplacer leurs animaux à travers les terres de Tibouki sur les pistes de transhumance du bétail (*gorgol*) délimitées il y a près de deux siècles par le régime Fulbe du Macina comme faisant partie d'un large système de gestion des ressources de toute la région. Les bergers peuvent quitter la piste de transhumance pour permettre à leurs animaux de paître les herbes et de brouter les feuilles qu'ils trouvent dans la forêt mais ils doivent éviter d'endommager les arbres et les récoltes. Réciproquement, il est interdit aux paysans de Tibouki de cultiver sur les pistes de transhumance du bétail.

Le chef de Tibouki accorde la permission à tout résident qui désire défricher la terre pour l'agriculture dans la forêt à condition que le champ n'empiète pas sur la piste de transhumance du bétail. Les sanctions pour violation de règles varient avec le genre de l'offense et le comportement du coupable. Ceux qui s'adonnent à l'exploitation non autorisée des fruits ou des feuilles perdent les produits qu'ils ont collecté. Ceux qui coupent illégalement du bois perdent leur coupe ainsi que leur hache. Ils sont aussi amendés d'ordinaire à 2.000 f cfa. Ceux qui récidivent au montant initial sont amendés de 2.500 à 3.000 f cfa. Les bergers pris en train de couper pour leurs animaux des branches couvertes de feuilles perdent leur hache et un bon animal de leur troupeau ou son équivalent en espèces.

⁷ Dennison, Miller et Thomson "Rapport de terrain du Mali," Décentralisation et Gestion des Ressources Naturelles...p.48

Les sommes collectées par les patrouilles sont gardées par le trésorier du comité jusqu'à ce que le conseil du village décide de son usage. Les animaux pris des bergers sont vendus dans le village pour l'équivalent du montant de l'amende dont la recette s'ajoute à la trésorerie. Quand les ressources accumulées sont assez importantes, quelqu'un peut proposer à ce qu'elles soient dépensées pour certains projets publics du village. Lorsque les criquets ont menacé les récoltes locales en 1992, le conseil du village décida d'un commun accord d'utiliser les ressources de la trésorerie à l'achat d'insecticides.

Règles opérationnelles de procédure et de résolution des disputes

Pour mener les activités de suivi et d'appui, les membres du comité se divisent en deux équipes de six personnes. L'équipe comprend un représentant de chaque famille étendue. Cette stratégie de diviser pour régner décourage le parti-pris dans les décisions du comité. Chaque famille étendue a au moins un représentant qui, si besoin est, peut servir de témoin et leur faire un premier compte-rendu du suivi et des activités de résolution des disputes. La communication intra-villageoise est rapide et, si les familles ont bien choisi, fidèle. Comme chaque famille est représentée au sein de chaque équipe, la tentation de prendre des décisions biaisées ou d'application injuste concernant les membres d'une des familles étendues est fortement réduite par les possibilités de contrôle inhérentes à ce modèle institutionnel.

Cela est important parce que les activités de suivi ont à dessein de contrôler le comportement des résidents dans la forêt aussi bien que celui des étrangers. Ce dessein est démontré par l'organisation des activités de suivi. D'un commun accord, les membres de l'équipe fixent un jour où ils vont patrouiller sur tout le territoire du village mais particulièrement dans celui de la forêt, pour détecter les violations. Les membres de l'équipe quittent la forêt à 8 h du matin, se repartissent en deux groupes en un lieu convenu, se rencontrent à midi à un autre lieu indiqué au préalable pour échanger des informations et au crépuscule à nouveau, pour faire le point des activités de la journée, fixer la date de la prochaine patrouille et les lieux de rencontre. Comme ces décisions sont gardées secrètes entre les membres du comité, le système est évidemment mis en place pour appréhender les résidents aussi bien que les étrangers qui sont en violation règles d'utilisation opérationnelles.

Les membres du comité maintiennent l'ordre dans la forêt durant les deux périodes annuelles de plus grande menace. La première a lieu juste avant la saison des pluies quand les bergers transhumants font sortir leurs animaux du Delta Central du Niger à travers la forêt de Boré, dépassent Douentza et vont trouver du pâturage d'été dans la plaine du Seno. La seconde a lieu après les récoltes quand les animaux sont ramenés par la même voie dans les pâturages d'hiver du Delta. Le reste de l'année, les patrouilles sont irrégulièrement programmées.

Les patrouilles entretiennent aussi les pistes de transhumance sur les terres du village. La piste des transhumants et celle conduisant directement au village sont surveillées. Si besoin est, les patrouilles placent des bâtons pour délimiter les bords de ces pistes.

Les membres du comité indiquent que, s'ils n'arrivaient pas à retrouver un coupable, ils demanderaient de l'assistance au conseil de village. En dépit du fait que les villageois se déclarent musulmans, des membres du conseil utiliseraient leurs fétiches pour identifier et punir l'individu par des moyens surnaturels.

Les membres disent aussi n'avoir aucune difficulté à mobiliser la population pour organiser des patrouilles. Leur consensus semble être le fait d'avoir été choisi par leurs familles pour des postes de responsabilité et que s'ils les remplissent avec compétence, ils seront honorés par leurs concitoyens villageois. Mieux, ils font remarquer que les activités de patrouille ne sont pas si intenses au point de les empêcher de s'occuper de leurs affaires quotidiennes (agriculture et coupe de bois de chauffe)

Stratégies des usagers des ressources et leurs interactions avec les contrôleurs

Les usagers de la forêt de Tibouki se classent en deux catégories: les résidents et les non résidents. A la différence des zones cultivées du village, qui sont ouvertes, relativement proche du village et faciles à surveiller, il est plus difficile de surveiller les zones forestières. Comme le fait de contrôler l'accès de la forêt est moins faisable, la tentation est plus grande chez les usagers résidents ou non résidents d'exploiter des ressources trouvées là en violation des règles. Les résidents et non résidents coupeurs de bois, les bergers et les ramasseurs de feuilles et de baie sont tentés d'exploiter hors saison, ou sans permission des autorités locales, ou d'utiliser des méthodes d'exploitation illicites.

Trois méthodes différentes permettent de réduire ces tentations: des règles et procédures claires autorisant l'exploitation des produits forestiers par des moyens légaux; la cohésion sociale dans le village; et les deux formes de surveillance, l'une humaine et l'autre surnaturelle.

Pour demeurer un membre du village en bonne position, chaque résident doit se conformer aux règles du GRNR que le conseil de village a établi. La pression sociale qui oblige à se conformer à ces règles est très forte, étant donné le caractère étroitement communautaire du village.

Il est difficile de prédire mais la surveillance relativement régulière de l'usage de la forêt par les membres du comité donne une seconde arme considérable de dissuasion face à la tricherie. Le nouveau système de patrouille a restauré le risque de se faire appréhender comme un individu qui viole les règles à un niveau semblable à celui du vieux système local de contrôle de GRNR. Ceci équivaut à une hausse substantielle des risques en comparaison avec le système utilisé par le Service Forestier, simplement parce que la fréquence de patrouille s'est hautement intensifiée d'une ou deux visites superficielles chaque mois à des patrouilles régulières hebdomadaires pendant les périodes d'affluence de l'année.

Beaucoup d'habitants de Tibouki et des étrangers croient toujours aux forces occultes des chefs de village capables d'infliger des sanctions qui ne le seraient pas autrement. Cela augmente les risques compris dans la violation des règles locales, même si la personne est assez habile pour éviter de se faire découvrir par des policiers humains.

Le résultat de ces motivations basées sur le social et les règles est de réduire grandement les tentations de tricher. Comme les coûts pour obtenir l'accès légal aux ressources forestières sont relativement bas pendant que les risques de se faire découvrir sont considérables ou, à la limite surnaturelle, certes, les tentations des usagers à tricher sont fortement matées. Ceux qui violent les règles se feront anêter plutôt que de s'enfuir avec quelque chose aux dépens des autres. La tentation de tricher "parce que tout le monde le fait" est donc pratiquement éliminée. Aussi bien l'intérêt individuel que la cohésion sociale des résidents concernés se combinent pour créer un climat qui encourage le respect des règles locales.

Les membres du comité confirment que le nouveau système de surveillance et d'exécution des règles fonctionne aussi bien que l'ancien avant que les forestiers ne l'aient supprimé. Les membres prétendent que les populations de Tibouki appuient le système. Les résidents sont régulièrement informés des décisions et des activités du comité par des officiels du conseil de village auquel le comité rend compte à travers son conseiller désigné. Tous les résidents de communautés avoisinantes acceptent les limites de la forêt de Tibouki et le droit des résidents de Tibouki d'en contrôler l'accès et l'usage.

Les membres du comités racontent qu'ils ont eu à appréhender un nombre égal de villageois et de non-résidents violant les règles forestières. Particulièrement, aucune personne accusée de violer les règles de GRNR de Tibouki n'a refusé de payer les amendes estimées bien que certaines personnes ont d'abord résisté et fini par payer plus. Dès que les patrouilles ont été installées, les membres ont remarqué une réduction du nombre des incidents dans lesquelles les ressources forestières étaient endommagés et ils étaient incapables d'arrêter le coupable.

L'interaction avec le Service Forestier avait cessé. Aucun villageois de Tibouki n'a sollicité de permis de coupe de bois de chauffe depuis la chute du régime de Moussa Traoré en mars 1991. Les forestiers n'ont même pas été aperçu dans le village et encore moins des conseils techniques donnés volontairement. Si les étrangers viennent à Tibouki avec des permis de coupe de bois mort pour la vente délivrés par le Service Forestier, les membres de patrouille refusent de les laisser couper.

Résultats : le besoin de limiter l'accès

Les résultats peuvent être provisoirement évalués (le système est encore très récent) en termes d'efficacité, d'équité et de soutien aux ressources forestières de Tibouki. L'efficacité du système de Tibouki paraît tout à fait élevée. En dépendant des populations locales plutôt que de l'extérieur, c'est-à-dire les officiels payés par l'état pour établir les règles de GRNR pour la forêt, contrôler et mettre de l'ordre dans leur exécution, de grandes économies sont réalisées. Quelque soit l'intérêt principal pour le maintien des ressources forestières du pays

que les individus et le Service Forestier peuvent avoir, ils ne travailleront comme gardiens des ressources que s'ils reçoivent des salaires et autres avantages. La population locale, elle, travaille pour l'honneur de la famille et de la communauté villageoise et la préservation des ressources qui leur fournissent des biens de consommation et un revenu en saison sèche. Ces économies permettent d'intensifier la fréquence des patrouilles au point où le système commence à marcher et à avoir l'effet désiré.

A cause de leur grande familiarité avec le terrain local dans la forêt et autour de la forêt et leur connaissance détaillée du site les patrouilles locales sont vraisemblablement plus efficace que celles des forestiers en focalisant l'attention sur les lieux potentiels de trouble dans les bois et les zones de pâturage.

L'équité du système de gouvernance et de gestion des forêts locales paraît tout aussi élevée. Parce que patrouiller comme couramment organisé réduit la tricherie, les opportunités de profiter de la forêt sont disponibles sur une base égale à tous les villageois. Les étrangers, particulièrement les coupeurs de bois professionnels qui viennent de communautés éloignées de la zone immédiate, trouvent probablement que le système n'est pas équitable parce qu'il réduit les opportunités qui leur sont ouvertes avec le système en cours du Service Forestier d'exploiter du bois de chauffe sur les terres du village. Il en est de même pour les bergers transhumants et locaux. Mais le système actuel ne fait que restaurer à la groupe une série de contrôles auparavant exercée au niveau local à Tibouki.

En termes des soutiens à la base des ressources naturelles renouvelables de Tibouki, l'actuel système semble offrir de vrais avantages en comparaison avec les contrôles du Service Forestier. Les membres du comité GRNR de Tibouki affirment avec véhémence que le système du Service Forestier livrait simplement leur forêt à la destruction par des étrangers. A leur avis, cela explique l'état détérioré de leur forêt en comparaison avec celle de Pouti, un village Dogon voisin dont le système de contrôle n'a jamais été supprimé par le Service Forestier.

Il est très tôt d'affirmer si les contrôles locaux suffiront à préserver la forêt comme une source de produits soutenue dont la population locale a besoin à la fois pour survivre dans un sens élémentaire et exploiter pour gagner un revenu monétaire. Aux yeux de la population locale, la probabilité de ce résultat semble cependant beaucoup mieux sous le nouveau système que sous celui précédent de l'Etat.

Cela conduit à l'observation selon laquelle la capacité de contrôler l'accès aux ressources renouvelables paraît une condition nécessaire à leur survie une fois que la demande pour ces ressources commence à dépasser l'offre. Si l'accès peut être contrôlé, alors il devient possible de réglementer l'usage à la lumière de la restriction estimée ou du volume de ressource naturelle qui peut être exploitée sans endommager sa capacité de reproduction.

Analyse politique

Cette étude de cas de la section Tibouki de la forêt de Boré rend compte d'une tentative apparemment réussie de changer les motivations de comportement humain relative à une ressource renouvelable de valeur. Le principal changement fut de procéder à la dévolution de facto de l'autorité et du pouvoir de prise de décision des représentants régionaux du Service Forestier national au niveau local et de le recentrer aux mains des usagers des ressources.

Ce système, en établissant une propriété commune pour la gouvernance et la gestion des ressources sous le contrôle des locaux, développe la capacité locale de rendre l'institution de la gouvernance et de la gestion des ressources naturelles plus sensibles aux préoccupations locales. Les non-résidents coupeurs de bois opèrent dans un mode qui équivaut à l'exploitation minière des ressources en bois. Leur comportement est presque exclusivement dirigé par les motivations de marché, ils ne peuvent pas s'offrir de penser à l'entretien à long terme de la forêt de Tibouki. La coupe de bois vert, entassé et séché donnera presque le prix du bois mort. Avec le système du Service Forestier, rien ne garantit que si un coupeur de bois pour la commercialisation réduisait son taux d'exploitation que les autres feraient de même. Et même s'il le voulait, il n'est pas à mesure de penser à la survivance des ressources parce que d'autres exploiteraient rapidement ce qu'il laisserait.

Les coupeurs de bois de Tibouki sont soumis à des motivations qui vont au delà de celles du marché. Ils mangent la sauce et consomment les fruits et les boissons préparées par leurs femmes à partir des feuilles et des baies. Leurs repas sont cuits à partir du bois tiré de la forêt. Ils vivent dans des maisons qu'ils construisent en partie avec du bois tiré de la forêt. Leurs animaux survivent en partie en broutant la végétation forestière. Les motivations qu'ils connaissent créent à terme une perspective de gestion des ressources beaucoup plus longue que celle tenue par les coupeurs de bois étrangers. Toutes proportions gardées, la probabilité est très grande que les populations de Tibouki exercent une intendance prudente sur les ressources si l'opportunité leur était donnée.

Placer le système sous contrôle local procure aux villageois un avantage comparatif en motivations. Ceci comprend :

- de prendre avantage de la connaissance locale "des temps et des lieux" des ressources et des modes d'utilisation des ressources;
- de compter sur des valeurs de la communauté pour réduire les frais de mise sur pied des patrouilles;
- de voir la réduction, sinon l'élimination des décisions laxistes ou tyranniques et des abus de pouvoir dans l'application des règles de gestion sur un modèle institutionnel bien appliqué dans la composition des patrouilles : comme toutes

les familles sont représentées dans chacune des patrouilles, les tentatives de fermer les yeux sur des offenses ou de punir plus sévèrement des membres d'autres familles sont strictement limitées;

- l'existence d'un deuxième système d'exécution d'ordre occulte;
- la capacité de changer les règles de gestion des ressources forestières à un véritable coût très bas local selon les prises de décision effectuées localement par le conseil de village, quand les populations locales sentent le besoin d'améliorer le système de règle; et
- l'intérêt collectif de la communauté pour la trésorerie commune créée par les amendes collectées.

A cet égard, un commentaire est en ordre dans le système par lequel les ressources - main d'oeuvre dans ce cas - sont mobilisées pour maintenir le système de patrouille. L'efficacité et les bénéfices du système de patrouille, de la perspective de Tibouki, augmentent la probabilité de vouloir se conformer au besoin de mobiliser la main d'oeuvre pour faire des patrouilles. La décision fut prise conjointement par le conseil de village représentant l'opinion villageoise. Cette taxe de main d'oeuvre ne quitte pas le village, comme à la différence de l'impôt par capitation, qui sort de la communauté pour revenir peut-être plus tard sous forme de service public assuré par le gouvernement national. Au lieu de cela, ses effets sont immédiats et tangibles dans le traitement d'importants problèmes locaux.

La confiance au capital institutionnel local semble être spécialement efficace, équitable et efficace dans la mise en oeuvre de l'appui aux ressources forestières. Rien ne garantit que la forêt de Tibouki ne disparaisse éventuellement par l'exploitation excessive. Mais l'espoir semble plus permis aujourd'hui qu'il ne l'a été en 1991 afin que la forêt survive pour servir les générations futures de résidents de Tibouki aussi bien que de satisfaire certains besoins de bois de chauffe et de construction des étrangers des villages avoisinants et des centres régionaux de Mopti/Sevaré et de Douentza.

Conclusions

Une brève relecture des résultats de recherche indique que la population locale à Tibouki, communauté Dogon de la 3ème Région du Mali, se montre volontaire et capable de gouverner et de gérer ses ressources forestières. Une période de 20 ans de dégradation de la qualité des ressources provoquée en partie par la sécheresse et en partie par la surexploitation semble avoir été arrêtée par l'activité locale. L'avenir de la forêt semble plus assuré maintenant qu'il ne l'a été à aucun moment durant les deux précédentes décennies.

Les ONG peuvent apporter une grande contribution au processus de développement du Mali en soutenant des activités telles que précédemment décrites. En faisant connaître de telles activités dans des zones avoisinantes ils pourront stimuler d'autres communautés à affronter

les problèmes locaux qu'ils peuvent résoudre sans beaucoup d'assistance monétaire ou technique de l'extérieur. Fournir l'assistance juridique et constituer des groupes de pression pour changer de législation afin de créer et de consolider un cadre adéquat à de telles activités peuvent s'avérer être une des techniques de développement les plus efficaces et effectives ouvertes aux ONG. Le prix du succès dans cette zone est cependant une volonté d'apprendre les forces et faiblesses des communautés locales en matière "d'autogouvernance" relative à l'utilisation et à la gestion des ressources renouvelables.